Fédération Départementale des
Chasseurs de la Seine-Maritime

# Rapport d'activité

## Assemblée générale 2025

www.fdc76.com

contact@fdc76.com

Fédération Départementale des
Chasseurs de la Seine-Maritime

# Calendrier des réunions du Conseil d'Administration et du bureau de la FDC76

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 13 mai 2024
- 11 juillet 2024
- 2 septembre 2024
- 4 novembre 2024
- 3 décembre 2024
- 13 janvier 2025

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 13 mai 2024
- 11 juillet 2024
- 2 septembre 2024
- 7 octobre 2024
- 4 novembre 2024
- 3 décembre 2024
- 13 janvier 2025
- 3 février 2025
- 3 mars 2024
- 7 avril 2024

# Commission petit gibier

## Rémi Fihue

### Responsable de la commission petit gibier

Plusieurs années de mauvaises reproductions ne permettent plus à la perdrix grise de renouveler ses effectifs, les prélèvements restent faibles et les chasseurs, attentifs à la densité des populations, ne font que constater la disparition de leur gibier de prédilection.
En 2014, cinq fédérations (Somme, Eure, Seine-Maritime, Loir et Cher et Oise) se sont regroupées au sein du collectif « Ensemble, conservons la Perdrix grise » afin de mettre en synergie leurs connaissances, leurs expériences et leurs moyens. Le but : pérenniser un conservatoire des souches sauvages de perdrix grise destinées à des opérations de renforcement de populations naturelles, mais également de communiquer auprès des chasseurs et partager leurs expériences. Force est de constater, à ce jour, que les questions demeurent plus nombreuses que les réponses.
La volonté de la FdC76 reste intacte dans sa politique « Petit Gibier » et continue à accompagner les chasseurs avec, depuis 2018, un plan de soutien dédié, comprenant une aide au renforcement à hauteur 75.000 €/an
A cette aide, il faut y ajouter :
-18.000 € pour les aménagements (J.E.F.S. – Opération « Mille Buissons »)
-20.000 € d'aides aux comptages « Petit Gibier »
-50.000 € dans le cadre de la collecte de données pour la défense de la liste E.S.O.D.
Si depuis 2010, la perdrix grise connait des difficultés à s'adapter, il en va autrement pour le faisan commun. Hier quasi absent de l'ensemble des communes du département, il continue de coloniser l'espace offrant au chasseur et à son chien de nouvelles opportunités. Les clés de la réussite sont simples : le gîte et le couvert ! Le faisan est inféodé aux territoires correctement aménagés et où il trouve la quiétude.
Les populations de lièvre commun restent stables malgré quelques épisodes infectieux provoquant des disparitions plus ou moins importantes dans certains secteurs. L'espèce semble s'adapter aux évolutions qu'elles soient climatiques ou agricoles.
Le lapin de garenne, le grand absent de nos chasses, un maillon essentiel de la chaine alimentaire a disparu et personne ne s'en inquiète ! La FdC76 ne l'entend pas ainsi et à défaut de pouvoir mettre en œuvre les solutions efficaces à la sauvegarde de l'espèce, elle s'inscrit dans l'ensemble des programmes dédiés. Actuellement, au travers d'un projet éco-contribution portée par la FRC Normandie sur l'impact de la réintroduction du lagomorphe dans un écosystème prairial de type coteau calcaire.
Nous pouvons également nous réjouir d'avoir conservé la liste complète concernant les E.S.O.D. et ce grâce à la mobilisation de tous pour la collecte des données nécessaires au maintien de ce classement.
Vous l'aurez compris, la gestion de cette petite faune passe par la connaissance des effectifs de populations mais également des données de prélèvements. Des outils modernes, tel que ChassAdapt, sont aujourd'hui à notre disposition en adoptant une approche scientifique et statistique. Cette application, développée par la Fédération Nationale des Chasseurs, permet au chasseur de devenir acteur de la conservation et de la gestion durable des espèces chassées.

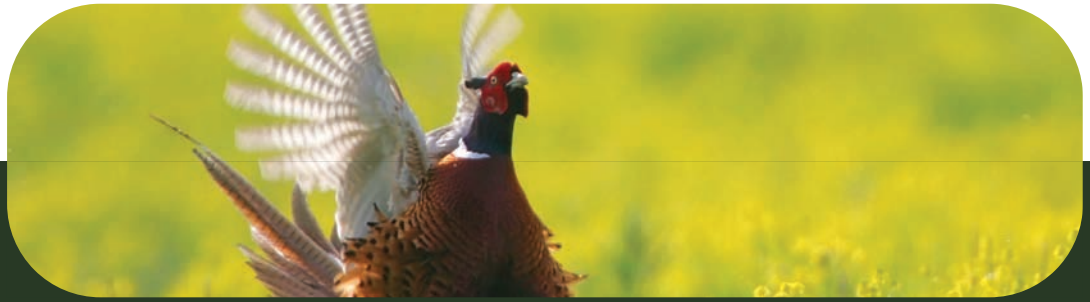

## Composition de la commission

Rémi FIHUE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Stéphane COURTOIS, Didier GOSSELIN, Bruno HAUCHECORNE, Stéphane LE NOÉ, Alain PELLETIER, Michel QUATRESOUS, Nicolas KÜNKEL et Jérôme SAUTREUIL

# Le pôle petit gibier de plaine

**Objectifs du pôle**

Le pôle petit gibier a pour objectif d'assurer le suivi des espèces de la petite faune sédentaire de plaine, des outils de gestion et de promouvoir toutes actions en faveur de la pérennité de ces espèces et de leur biotope, dans le cadre de la politique fédérale. Ainsi, il :

- Assure le suivi local et départemental
- Développe la gestion adaptative.
- Recherche à améliorer et rendre les biotopes plus favorables

**Dates des réunions**

- Le 05/03/2024 : journée de restitution du réseau perdrix OFB/FNC

**Résumé technique**

Depuis 2018, face aux difficultés de renouvellement des populations de la petite faune sédentaire de plaine le conseil d'administration a mis en œuvre le plan de soutien Petit Gibier. Ce plan est mis en place avec un budget annuel supérieur à 100 000 €. Il se décompose en trois volets :

L'aide à l'aménagement des territoires a pour objet le financement d'outils (semences, arbustes…) afin de reconstituer les linéaires de lisières, en apportant couvert et nourriture tout au long de l'année, nécessaire à la protection, reproduction et l'élevage des jeunes.

Une aide à l'implantation ou au renforcement par la participation au financement d'oiseaux de qualité répondant aux exigences techniques de ces opérations (origine, qualité sanitaire,) a été apportée aux GIC volontaires.

Les diverses expérimentations d'implantation de populations de faisan commun ont démontré les facultés de cette espèce à coloniser de multiples milieux et qu'il y a encore une large marge de progression potentielle au sein de notre département.

Le renforcement des populations de perdrix grises répond au défaut de réussite de la reproduction. Sachant que seul un couple sur trois arrive à mener à bien une compagnie, l'objectif est de confier aux couples sans jeune une compagnie de jeunes en favorisant l'adoption.

L'aide à la régulation des prédateurs se concrétise par deux actions :

Un financement direct des acteurs (piégeurs et déterreurs) au titre des frais engagés pour leurs actions sur le terrain tout au long de l'année (matériels, carburants, temps passé…).

Une mise à disposition, pour les piégeurs qui le souhaitent, d'un agent spécialiste du piégeage.

*Jérôme SAUTREUIL, technicien de secteur*

# Les chiffres clés

Lièvre : 52 unités en PG2
Perdrix : 32 unités en PG2
Faisan : 13 unités en PG2

# Les objectifs pour 2025/2026

- Tester de nouvelles méthodes de comptages avec les nouvelles technologies (caméras thermiques, drones...)
- Généraliser le plan de gestion pour la perdrix grise sur notre département

# Les principaux résultats

## Le lièvre commun

### Evolution des comptages battues de lièvres

Département 76

2023: 50 108ha battus

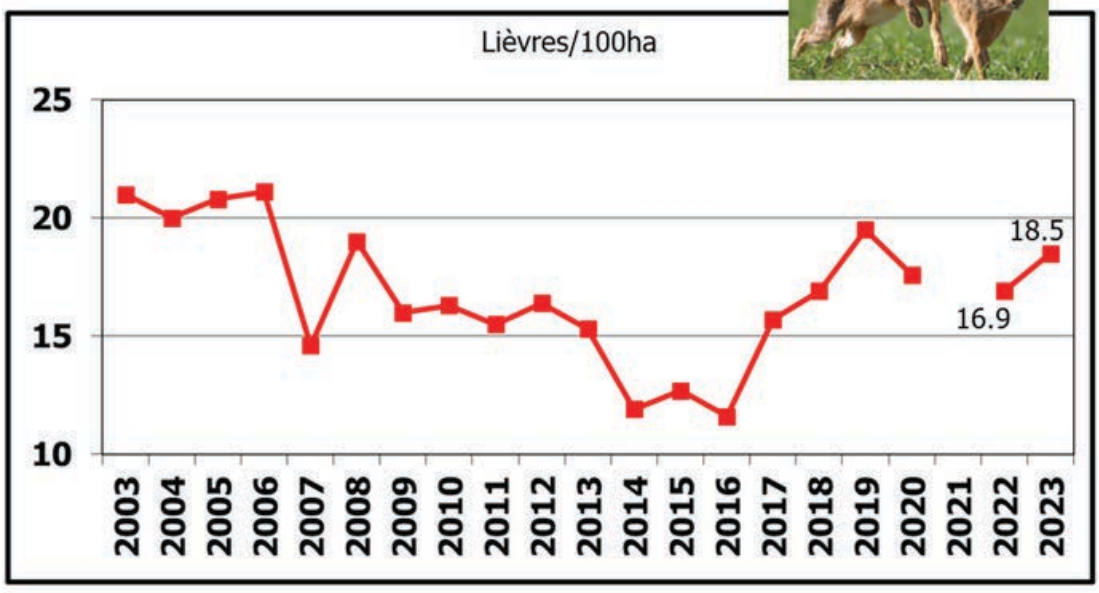


### Evolution des comptages nocturnes de lièvres

Département 76

2024: 1572km éclairés

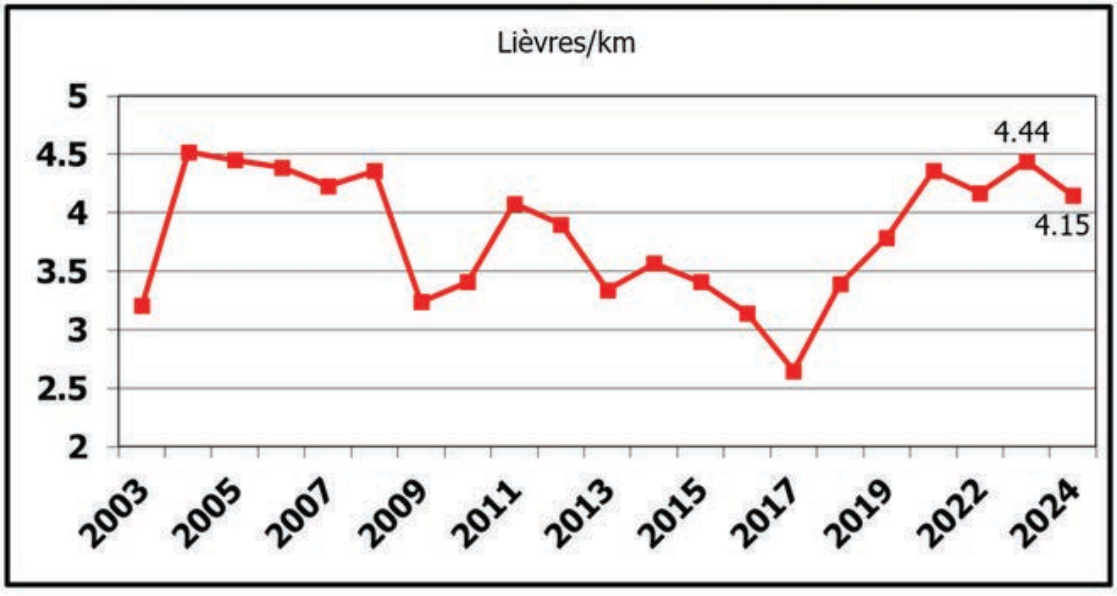

# Les principaux résultats

## La perdrix grise

**Evolution des comptages battues de perdrix**

Département 76

2024: 46 894ha battus

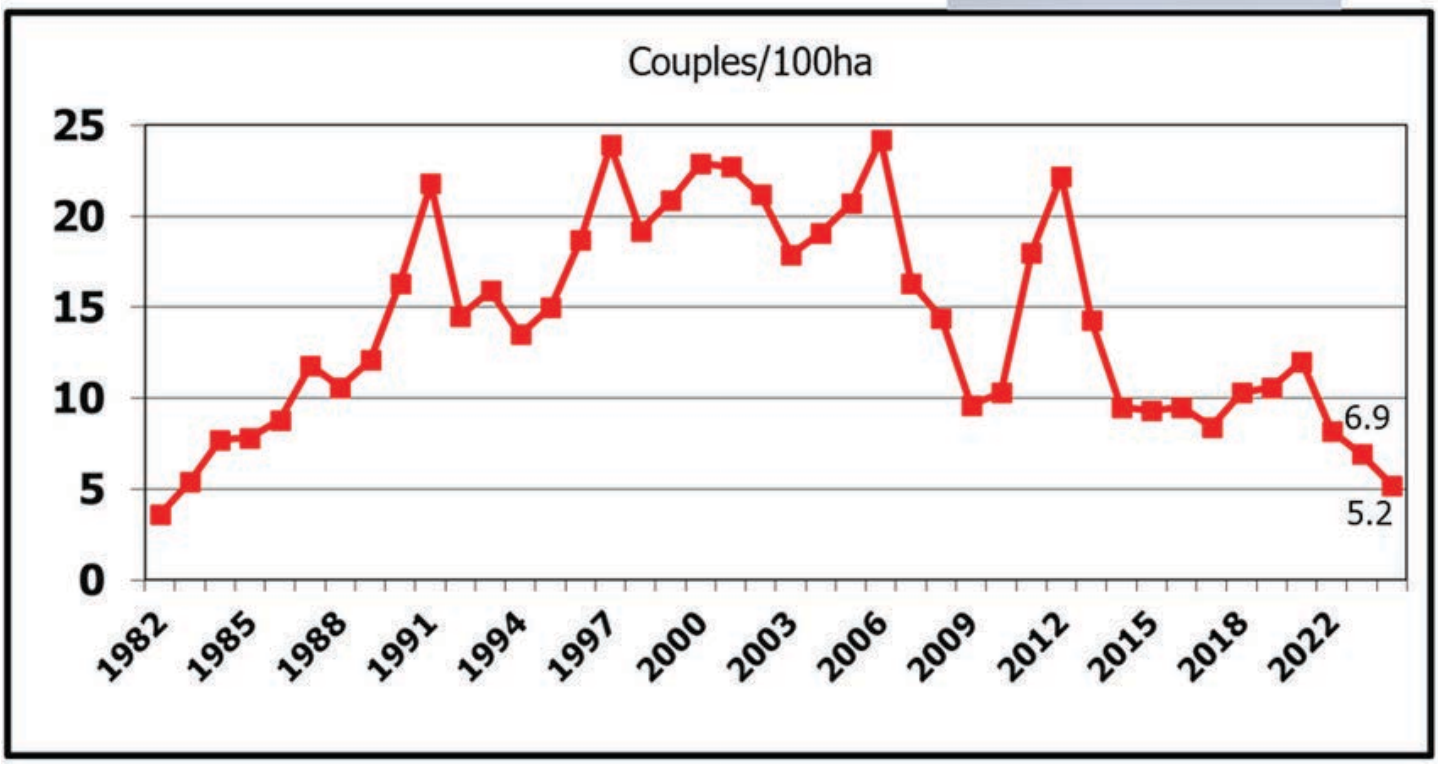

# Les principaux résultats

## La faisan commun

**Nombre de coqs comptés par an**

Département 76
Surface comptée 2024: 106 945ha

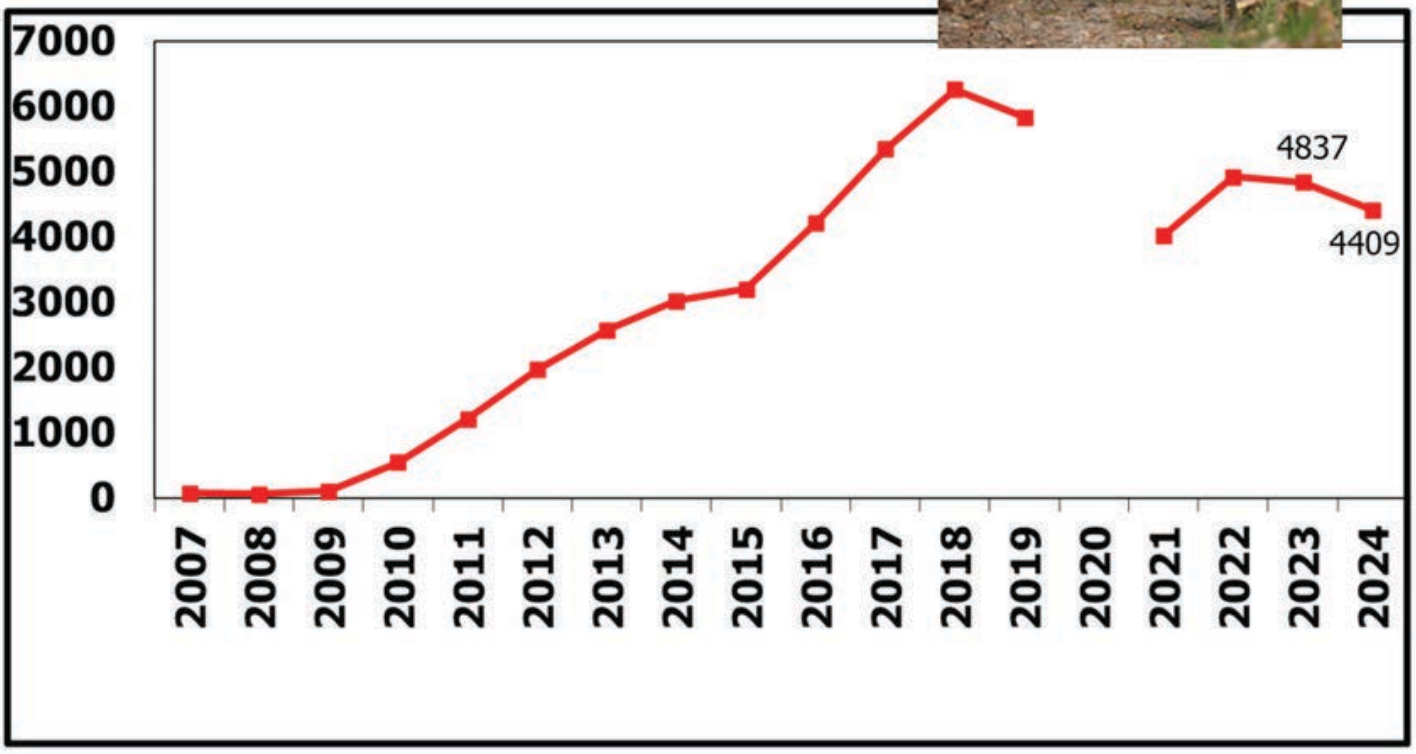

## Composition de la commission

Rémi FIHUE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Stéphane COURTOIS, Didier GOSSELIN, Bruno HAUCHECORNE, Stéphane LE NOÉ, Alain PELLETIER, Michel QUATRESOUS, Nicolas KÜNKEL et Jérôme SAUTREUIL

# Le pôle prédateurs/déprédateurs

**Objectifs du pôle**

Le pôle prédateurs/déprédateurs a pour objectif de maintenir la liste des nuisibles par la récolte de données de terrain :

- Collecte des données de captures
- Dossiers ESOD pour le maintien de la liste
- Formation et recyclage des piégeurs
- Saisie et traitement des données
- Ventilation régulière des constats de dommages

**Les évènements marquants**

- Fin juin : récolte des données de captures
- 15 au 31 juillet : contrôle de 70 piégeurs avec l'APA76
- 6 formations piégeage : 50 adultes et 42 élèves (Cerlangue ; Mesnières ; Envermeu)

**Résumé technique**

Certaines espèces animales sauvages causent inéluctablement des dégâts à la faune sauvage, aux espèces protégées, domestiques, aux biens, à la santé et aux activités humaines. C'est pourquoi il est important de pouvoir les réguler. C'est aussi un élément indispensable à la gestion de la petite faune de plaine qui peut rencontrer, dans certains territoires, des difficultés à garder des niveaux de population satisfaisants eu égard à la simplification de son habitat. Afin de maintenir la liste des espèces « susceptibles de causer des dégâts », nous devons maintenir nos efforts pour organiser les enquêtes « présence/absence » auprès des collectivités et des associations de chasse, les constats de dommages causés par ces espèces.

*Christophe Barre, technicien référent*

# Les chiffres clés

- 390 piégeurs
- 8428 renards
- 741 fouines
- 12263 corvidés

# Les objectifs pour 2025/2026

- Maintien de la liste des Espèces Susceptibles D'Occasionner des Dégâts (ESOD)
- Vigilance envers les consultations publiques
- Surveillance sanitaire envers la gale sarcoptique
- Dossier blaireau : retour de la période complémentaire 15 mai-15 septembre
- Maintien de l'enveloppe soutien au petit gibier
- Connaissance des prélèvements ragondin et mat musqué
- Vigilance sur le retour de la loutre et du castor en Normandie

# Les principaux résultats

## Le renard

### Evolution des prélèvements renards (département 76)

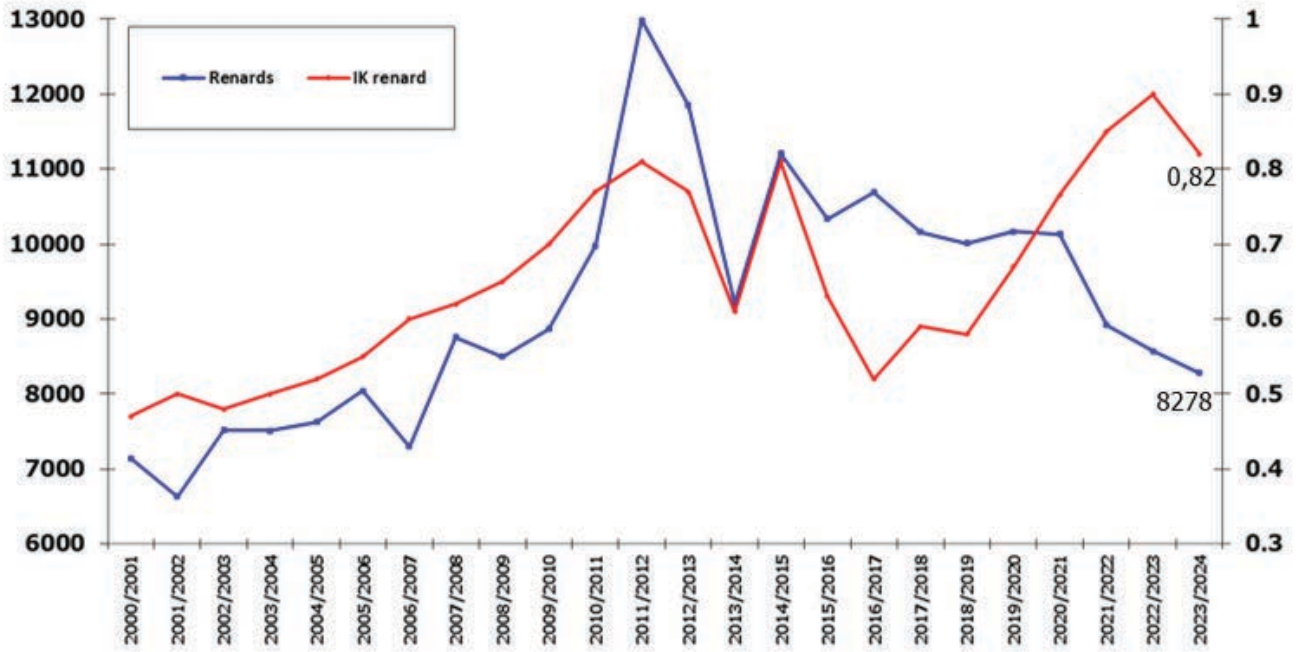

## Composition de la commission

Rémi FIHUE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Stéphane COURTOIS, Didier GOSSELIN, Bruno HAUCHECORNE, Stéphane LE NOÉ, Alain PELLETIER, Michel QUATRESOUS, Nicolas KÜNKEL et Jérôme SAUTREUIL

# Le pôle promotion des GIC et des structures gestionnaires

**Objectifs du pôle**

Le pôle "promotion des GIC et des structures gestionnaires" a pour objectif de promouvoir la gestion du petit gibier et de faire en sorte que les espèces lièvre, perdrix grise et faisan commun demeurent chassables sur notre département. Pour cela, nos objectifs principaux sont :

- Continuer à soutenir, techniquement et financièrement, les opérations d'implantation de faisans communs et de renforcement de perdrix grise.
- Promouvoir des actions bénéfiques menées par des chasseurs (opération semoulette, méthodes de piégeage efficaces…)
- Continuer à soutenir, techniquement et/ou financièrement les opérations de recensements indispensables à la gestion : comptages de nuit, battues de printemps, comptages au chant et échantillonnages de compagnies de perdrix grises.

**Dates des réunions**

- Le 27/05/2024 : commission petit gibier
- Le 26/08/2024 : commission petit gibier
- Le 30/09/2024 : commission recours petit gibier
- Le 25/11/2024 : commission petit gibier
- Le 25/02/2025 : commission petit gibier

**Les évènements marquants**

- 7 513 faisans communs lâchés et financés en partie par la FDC76 en 2024 dans le cadre des opérations de peuplement faisan commun et 11 465 perdreaux gris dans le cadre des renforcements de populations avec plan de gestion.
- 46 894 hectares ont été recensés par battue de printemps au mois de mars 2024. Ces comptages ont été organisés par 43 GIC du département et 5 particuliers.

**Résumé technique**

Les GIC et structures gestionnaires sont des supports indispensables pour assurer la gestion du petit gibier et la pérennité de leur chasse dans notre département. Il n'y a pas de hasard en matière de petit gibier : si les populations sont importantes sur un territoire, c'est qu'il y a inévitablement une forte implication des chasseurs locaux.

*Jérôme SAUTREUIL, technicien référent*

# Les chiffres clés

- 52 GIC « petit gibier » sur le département pour 222 575 ha en 2024 (221 899 ha en 2023)

# Les objectifs pour 2025/2026

- Soutenir financièrement et techniquement les opérations de renforcement de perdrix grises
- Soutenir les opérations faisans communs en place
- Développer de nouvelles opérations faisans

## Composition de la commission

Rémi FIHUE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Stéphane COURTOIS, Didier GOSSELIN, Bruno HAUCHECORNE, Stéphane LE NOÉ, Alain PELLETIER, Michel QUATRESOUS, Nicolas KÜNKEL et Jérôme SAUTREUIL

# Le pôle conservatoire des souches sauvages de perdrix grise et de faisan commun

**Objectifs du pôle**

Le pôle Conservatoire des souches sauvages de perdrix grise et de faisan commun a pour objectif de mettre à disposition des oiseaux de qualité, provenant de souches sauvages, aux gestionnaires de territoires de plaine désirant renforcer les populations sauvages de perdrix grise et de faisan commun pour :

- Étendre les opérations de peuplement faisan.
- Renforcer les populations sauvages de perdrix grise

**Les évènements marquants**

- Le 28/11/2024, réunion du collectif perdrix (élevage Lieury 76)
- Eté 2024 : lâcher de 10459 perdreaux et 8329 faisandeaux de souche sauvage

**Résumé technique**

Pour la saison 2024, 224 œufs provenant de 18 nids pour 121 éclosions ont été mis en incubation au centre de sauvetage de la fdc60.
10 nids du 80 ; 4 du 60 ; 3 du 76 et 1 du 27.
Extension du collectif à quelques départements non adhérents.

# Les objectifs pour 2025/2026

- Maintien du sauvetage des nids de perdrix grise
- Fourniture d'œufs de faisans pour la suite de l'étude sur les phytos

## Composition de la commission

Rémi FIHUE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Stéphane COURTOIS, Didier GOSSELIN, Bruno HAUCHECORNE, Stéphane LE NOÉ, Alain PELLETIER, Michel QUATRESOUS, Nicolas KÜNKEL et Jérôme SAUTREUIL

# Le pôle REZH'EAU agriculture

**Objectifs du pôle**

Le pôle REZHEAU agriculture a pour objectif de concilier l'agriculture avec une gestion durable des populations de Petit Gibier.

- Objectif 1 : Limiter l'impact du machinisme agricole sur la faune sauvage
- Objectif 2 : Améliorer la diversité biologique des territoires agricoles et contribuer à la lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols.
- Objectif 3 : Densifier les aménagements en milieu agricole en faveur du Petit gibier.
- Objectif 4 : Animer et gérer le territoire pilote de Belleville en Caux pour vulgariser et communiquer sur les bonnes pratiques de gestion des agrosystèmes.

**Dates des réunions**

- Le 22/05/2023 : commission petit gibier
- Le 28/08/2023 : commission petit gibier
- Le 27/11/2023 : commission petit gibier
- Le 26/02/2024 : commission petit gibier

**Les évènements marquants**

- 18 Avril 2023 : Opération « Miscanthus » à la FDC.
- 25 Avril 2023 : Opération distribution des semences « Jachères faune sauvage ».
- 08 Août 2023 : Opération distribution des semences CIPAN faunistiques.
- 2 et 3 septembre 2023 : participation au festival de la terre à St Sauveur d'Emalleville.
- 19 septembre 2023 : Visite « saule et miscanthus » spéciale collectivités sur l'exploitation de Simon AVENEL à Goderville (76).
- 05 octobre 2023 : Assemblée Générale de l'AFAC Agroforesterie.
- Novembre à février 2024 : Campagne de plantation de haies en régie.

**Résumé technique**

Le travail de diagnostic des territoires agricoles engagé sur différentes zones du département a porté ses fruits ! Il a permis de faire émerger de nouveaux projets d'aménagements du territoire pour 2023 et 2024, ainsi que de réaliser de nombreux chantiers sur le plan opérationnel.

Sur le plan du financement des activités de la cellule agricole il faut savoir qu'elles sont désormais soutenues en majeure partie par l'écocontribution au travers de son plan de renaturation des plaines cultivées.

Le territoire pilote de la ferme du Tors en lui-même sert toujours de support concret pour sensibiliser agriculteurs, chasseurs et étudiants aux portes de la FDC durant de nombreuses visites commentées.

En plus de ce travail d'animation et de terrain principalement orienté sur la promotion de la haie, les opérations annuelles « CIPAN, JEFS, Miscanthus et mille-buissons » ont été menées avec succès en 2023. Pour l'année 2024 les opérations « Miscanthus » et « CIPAN » ne seront pas reconduites car les subventions ne sont plus mobilisables sur ce type d'opération. Le temps d'animation prévu sur ces actions sera donc reporté sur des projets de plantation de haies.

*Jordan Daniel, technicien référent*

# Les chiffres clés

- Plantations de haies réalisées en 2023/24 en régie : 9370 ml de haies continues et discontinues.
- 250 kits buissons distribués
- 82 ha de semences CIPAN implantés.
- 45 ha de JEFS implantés
- Opération « Miscanthus » 2023 : 4,5 ha implantés en bandes de 6m (max) chez 18 demandeurs.

# Les objectifs pour 2025/2026

- Continuer de soutenir les projets d'aménagements du territoire agricole.
- Réorienter le temps d'animation (BLC + CIPAN) sur les projets de plantation de haies.
- Faire la promotion de la barre d'effarouchement « FDC-ORENGE »
- Poursuivre la mise en œuvre de chantiers pédagogiques de plantation de haies.
- Etudier les possibilités de financement du pacte en faveur de la haie.

# Commission grand gibier

## Alain Pelletier

### Responsable de la commission grand gibier

La préoccupation de la commission fédérale grand gibier reste principalement la régulation des populations de sangliers. Deux motifs principaux justifient la diminution des effectifs de cette espèce : le volume des dégâts agricoles qu'elle cause avec les montants financiers en jeu, ainsi que le risque de développement de la peste porcine africaine en France.
Avec un tableau de chasse dépassant les 10 000 animaux cette saison 2023/2024, le sanglier cause des dégâts encore trop importants dans notre département. Il faut ajouter le coût des estimations, des conventions avec les agriculteurs et l'achat de matériel pour la protection des cultures. Finalement, ce sont plus de 1.5 millions d'euros qui sont investis et qui nécessitent un appel de participation des chasseurs au paiement de ses dégâts. Cette situation devient intenable financièrement.
Face à cette problématique dégâts la commission se devait de proposer des solutions:
Validé en assemblée générale 2024, le plan de gestion sanglier a été réactivé. Les contributions financières sont désormais appelées sur les surfaces boisées où la chasse du sanglier est pratiquée avec un arrêté préfectoral à l'appui. Sont aussi concernées par les contributions financières obligatoires les territoires de landes, friches et certaines cultures permettant d'abriter des angliers à l'année (miscanthus, etc.)
Inciter la chasse du sanglier l'été à l'approche ou à l'affut en fournissant des bracelets de remplacement gratuits.
Toutes les unités de gestion sangliers sont désormais traitées de la même façon y compris celles de moins de 500 hectares boisés
Le suivi sanitaire est aussi une de nos préoccupations, un bracelet de remplacement est proposé dans le cas où l'animal était malade, les blessures par balles ne sont pas concernées par le dispositif afin de promouvoir la recherche au chien de rouge
La protection des cultures est un enjeu majeur, nous proposons aux agriculteurs du matériel lorsque leurs parcelles contiennent des cultures à forte valeur ajoutée. La protection est l'affaire de tous agriculteurs et chasseurs doivent se mobiliser pour réagir rapidement lorsque les dégâts apparaissent
Pour le chevreuil, avec un tableau de chasse de l'ordre de 5 000 têtes pour une attribution de l'ordre de 6700 chevreuils à l'échelle départementale, la commission ne propose pas de nouvelles mesures particulières. L'ONF ayant abandonné la récolte d'indicateurs de pressions sur la flore travaille désormais avec la méthode Brossier Pallu pour réaliser des constats; cette méthode devant être partagée, plusieurs membres de notre commission ont été formés pour réaliser des diagnostics et former les chasseurs qui le souhaitent. La récolte des autres bio- indicateurs : indices kilométriques diurnes et pesée des chevrillards sont maintenus.
Pour le cerf élaphe, la commission constate que les objectifs fixés sont atteints: 604 animaux prélevés sur 769 attribués toutes catégories confondues. Nous continuons notre réflexion pour améliorer les modalités d'attribution afin de permettre les prélèvements là où les animaux sont présents et maintenir les équilibres sylvo- cynégétiques.
La réintroduction du cerf en forêt de Brotonne est un enjeu fort de notre commission. Une étude d'impact menée sur le massif conjointement avec l'O. N. F. et les services scientifiques d'I.R.S.T.E.A. nous ont apportés des éléments de réflexion sur les équilibres sylvo--cynégétiques. Les derniers dépistages effectués se sont tous révélés négatifs. Nous avons bon espoir de voir une levée des arrêtés préfectoraux pour cette fin d'année 2025.
La sensibilisation à la sécurité à la chasse du grand gibier s'avère également être un objectif fort de notre commission. Notre fédération propose aux organisateurs de chasse des formations afin de les préparer de façon optimale au respect des règles de sécurité. Des audits de territoires sont proposés afin d'optimiser l'emplacement des postes de tir pour une efficacité des prélèvements. Des miradors de battues sont également proposés afin d'effectuer des tirs en sécurité.

## Composition de la commission

Alain PELLETIER, Mathieu BERGE, Jonathan CANAPLE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Olivier DORSON, Rémi FIHUE, Bruno HAUCHECORNE, Margaux LAFONT, Stéphane LE NOÉ, Nicolas GUILLEBERT, Nicolas KÜNKEL et Benoit BOUJU.

# Le pôle sanglier

**Objectifs du pôle**

Le pôle sanglier a pour objectif la gestion et le suivi des populations sur le département de la Seine-Maritime :

- Suivi des déclarations de prélèvements
- Analyse des prélèvements par unité
- Suivi des dégâts de sanglier par unité
- Réflexions sur les modalités de gestion de l'espèce

**Dates des réunions**

- Le 20/03/2024 : Commission fédérale grand gibier.
- Le 24/06/2024: Commission d'arbitrage sanglier.
- Le 30/09/2024: Commission fédérale grand gibier.
- Le 10/10/2024 : Commission d'arbitrage sanglier.
- Le 16/12/2024: Commission d'arbitrage sanglier.

**Les évènements marquants**

- 2 commissions d'arbitrage sanglier.
- 3 commissions fédérales grands gibiers.

**Résumé technique**

Malgré des prélèvements dépassant les 10 000 sangliers pour la saison 2023-2024, les objectifs de prélèvements qui étaient souhaités par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Seine-Maritime ne sont pas atteints avec un prélèvement pour la saison 2023/2024 de 10030 sangliers dont 28% de laies adultes. Les déclarations de prélèvements par Internet sur le site de la fédération sont de plus en plus importantes chaque année. Les avantages de cette télédéclaration sont multiples : saisis directement le soir de la chasse ou le lendemain, pas d'envoi par courrier du feuillet de prélèvement accompagné des languettes. Il est à noter que les déclarations de prélèvements sont à effectuer dans les 72 heures. Pour la saison 2025/2026, les chasseurs devront être attentifs à leur niveau de population dès l'ouverture et adapter leurs prélèvements en conséquence.

*Benoît Bouju, technicien référent*

# Les chiffres clés

- 10030 sangliers au tableau de chasse 2023/2024
- 28% de laies adultes

# Les objectifs pour 2025/2026

- Faciliter les prélèvements en assouplissant la réglementation
- Inciter aux prélèvements par le biais d'un bracelet de remplacement gratuit après le premier prélèvement entre le 1er avril et le 15 août.

# Les principaux résultats

## Le sanglier

### Évolution du tableau de chasse sanglier Département de la Seine-Maritime

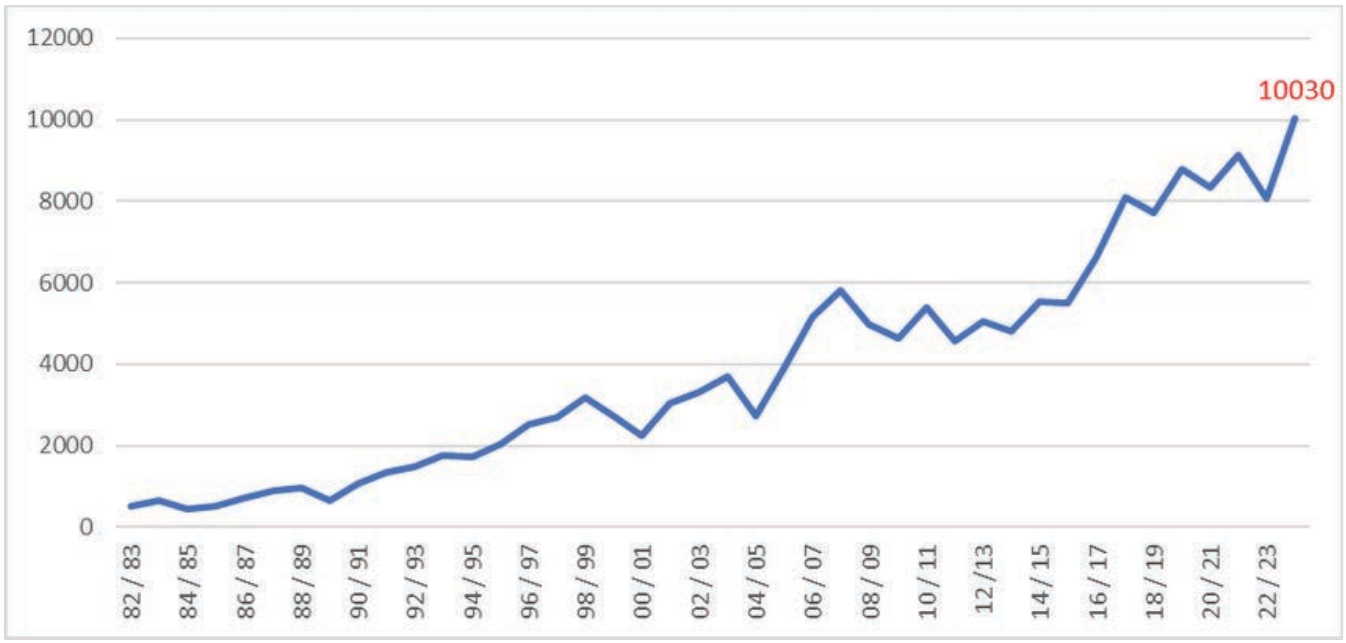


### Répartition des prélèvements pour la saison 2023/2024

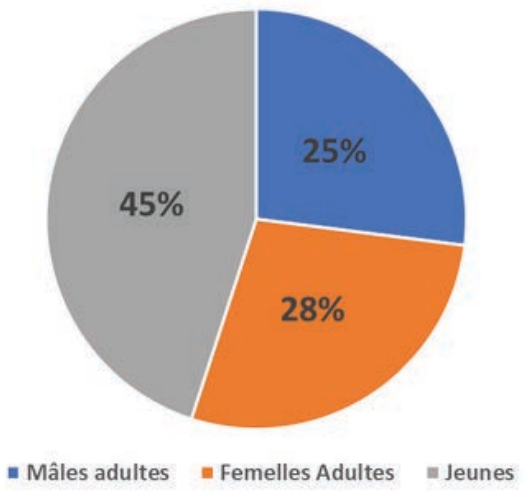

## Composition de la commission

Alain PELLETIER, Mathieu BERGE, Jonathan CANAPLE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Olivier DORSON, Rémi FIHUE, Bruno HAUCHECORNE, Margaux LAFONT, Stéphane LE NOÉ, Nicolas GUILLEBERT, Nicolas KÜNKEL et Benoit BOUJU.

# Le pôle cervidés

**Objectifs du pôle**

Le pôle Cervidés a pour objectif la gestion et le suivi des populations de cervidés sur le département de la Seine-Maritime :

- ·Suivi et analyse des déclarations de prélèvements.
- ·Veiller au maintien de l'équilibre forêt -gibier.
- ·Suivi des dégâts de cervidés par zone de gestion.
- ·Continuer d'améliorer la gestion qualitative des cerfs mâles

**Dates des réunions**

- ·Le 10/04/2024 : Comité de pilotage Cervidés
- ·Le 22/04/2024 : Réunion demandeurs grands cervidés Eawy.
- ·Le 23/04/2024 : Réunion demandeurs grands cervidés Roumare.
- ·Le 24/04/2024 : Réunion demandeurs grands cervidés Lyons.

**Les évènements marquants**

- ·Organisation des IKA nocturnes grands cervidés sur les massifs de Eawy, Lyons et Roumare
- ·Le 6/04/2023 : exposition des trophées de grands cervidés au château de Mesnières en Bray.

**Résumé technique**

Dans le cadre du suivi des populations de cervidés, en 2024, 6 zones de gestion ont fait l'objet d'un relevé complet des indices de changement écologique et 6 autres zones ont été suivies en indices kilométrique d'abondance pour le chevreuil.

- Les indices kilométriques diurnes pour le chevreuil nécessitent 65 jours de travail annuel pour le personnel technique de la FDC76
- ·Les indices kilométriques nocturnes nécessitent 18 nuits pour le personnel de la FDC76
- ·Les indices de consommation représentent quant à eux 55 jours de travail pour le personnel de la FDC76

*Benoît Bouju, technicien référent*

# Les chiffres clés

- 2147 demandeurs de plans de chasse chevreuil
- 815 attributions de grands cervidés pour la saison 2024/2025

# Les objectifs pour 2025/2026

- Améliorer la répartition des attributions de grands cervidés
- Améliorer la gestion qualitative des cerfs mâles

# Les principaux résultats

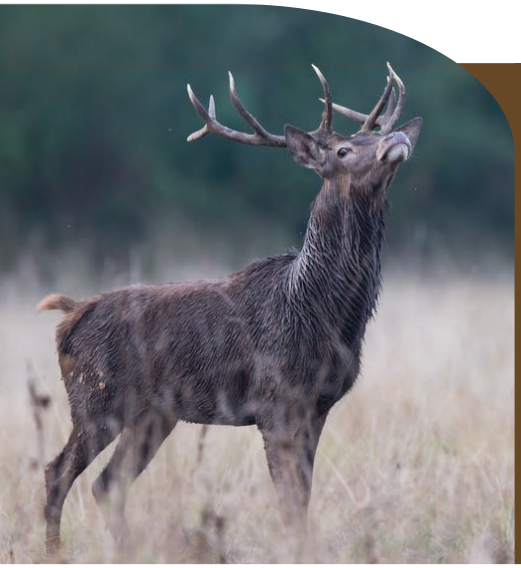

## Les cervidés

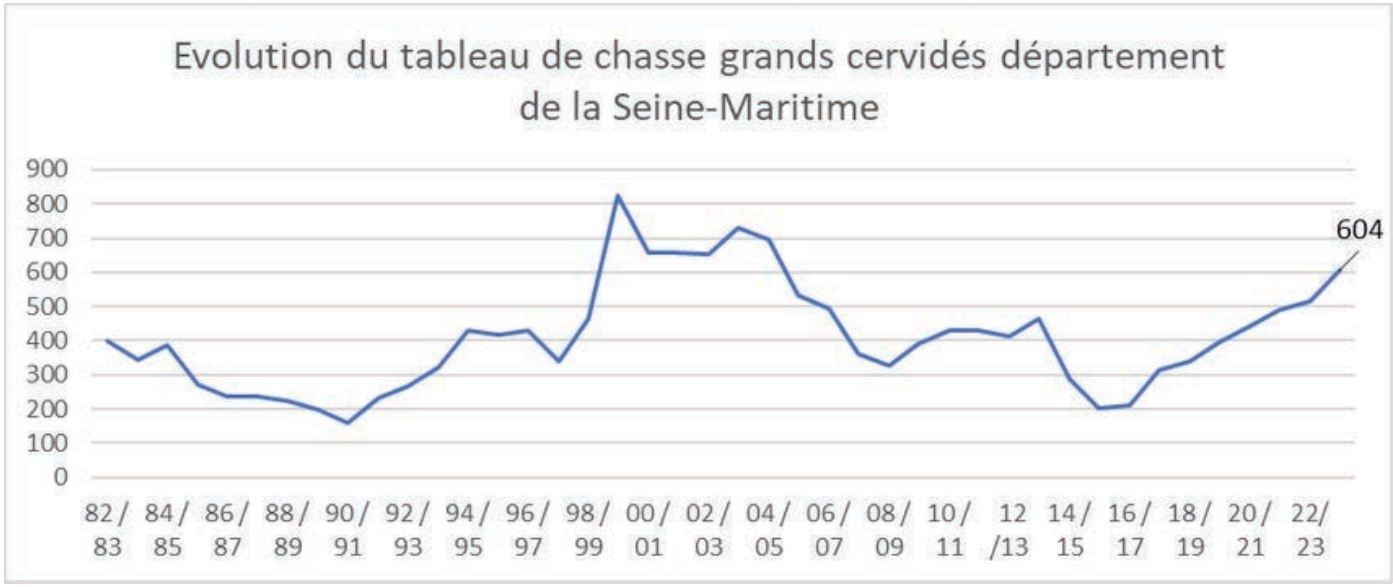


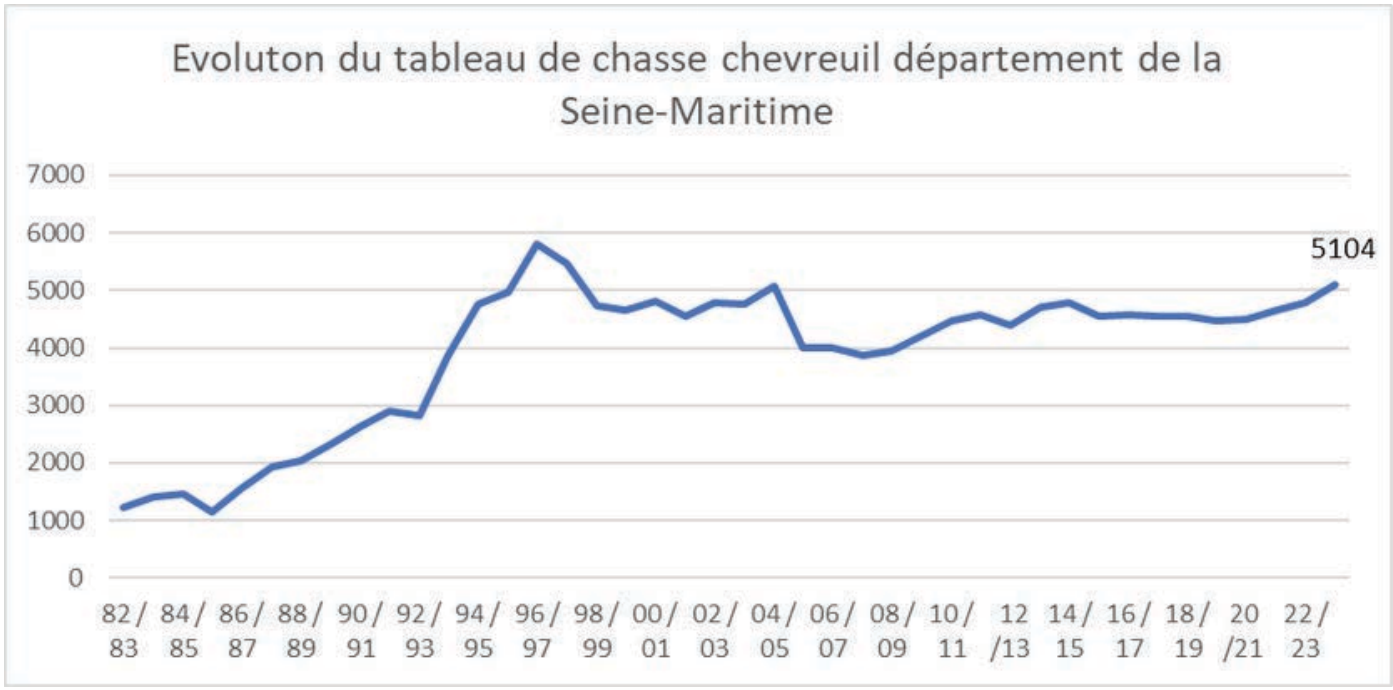

## Composition de la commission

Alain PELLETIER, Mathieu BERGE, Jonathan CANAPLE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Olivier DORSON, Rémi FIHUE, Bruno HAUCHECORNE, Margaux LAFONT, Stéphane LE NOÉ, Nicolas GUILLEBERT, Nicolas KÜNKEL et Benoit BOUJU.

# Le pôle dégâts de gibier

**Objectifs du pôle**

Le pôle dégâts de gibier a pour objectif de faire un point régulier sur l'évolution des dégâts agricoles du grand gibier dans le département. Le pôle partage les informations collectées au sein du COPIL bio-indicateurs, de la commission d'arbitrage sanglier, des commissions locales, des comités de vigilance et des assemblées générales de demandeurs.

**Les objectifs**

- Définir les unités de gestion sanglier "à risque"
- Définir les communes en « point noir »
- Analyser et communiquer sur les données dégâts

**Les évènements marquants**

Réunions estimateurs : celles-ci ont pour but d'informer et d'organiser les missions des estimateurs.

**Résumé technique**

Le total des surfaces détruites dans le département a une nouvelle fois augmenté passant ainsi de 511 Ha en 2023 à 610 Ha en 2024 soit deux fois plus qu'en 2022 (300 Ha).

En 2024, la part des cervidés dans le montant des dégâts représente 14 % du total des surfaces détruites ce qui peut localement dans les massifs d'Eawy et de Lyons poser des problèmes aigus. Au cours de l'année 2023, 75 Ha détruits étaient imputables au cerf, contre 83 Ha cette année. On constate donc cette année encore un accroissement des dégâts cervidés, dilués sur la surface totale en raison de l'explosion des dégâts de sanglier.

Il conviendra d'étudier plus finement la gestion des attributions pour tenir compte du phénomène de concentration en hardes importantes en plaine.

L'aide exceptionnelle accordée par le président de la République nous a permis certes de respirer un peu financièrement mais cela ne règlera en rien l'intensité de la crise provoquée par la surpopulation de sangliers en Seine Maritime. De plus, dans un contexte national de baisse des dépenses de l'Etat, quelles seront les aides qui nous seront allouées ?

Dans le cadre du protocole d'accord national signé le 1er mars 2023 sous la tutelle de l'Etat, les chasseurs se sont engagés auprès de l'ensemble des organisations agricoles à réduire les surfaces détruites par le grand gibier de 20 % d'ici 2026 sous peine de voir amputées les aides promises.

Les efforts réalisés par les chasseurs en termes de prélèvements ne portent pas encore leur fruit, il convient de maintenir la pression sur l'espèce sanglier. La baisse des populations est le seul levier efficace dont disposent les chasseurs afin de baisser la facture dégâts.

*Antoine Rayon, technicien référent*

# Les chiffres clés

Pour l'année civile 2024 :

- 527 hectares de surface détruite, toutes cultures confondues, pour le sanglier et 83 hectares pour le cerf
- 20 communes en « point noir » sanglier

# Les objectifs pour 2025/2026

- Mettre en place un plan d'action pour réduire significativement la facture des dégâts agricoles du sanglier
- Réduire le nombre de communes en "point noir"

# Le pôle sécurité

**Objectifs du pôle**

Le pôle a pour objectif de sensibiliser les adhérents de la fédération aux bonnes pratiques en matière de sécurité :

- Informer les chasseurs des statistiques nationales des accidents
- Sensibiliser et former les chasseurs aux bonnes manipulations d'armes
- Aider les responsables de territoires dans l'organisation de leurs chasses

**Les évènements marquants**

- Pour la quatrième année saison consécutive, le nombre d'accidents est inférieur à cent.

**Résumé technique**

Le nombre d'accidents de chasse diminue régulièrement dans notre pays. Depuis trois saisons, le nombre de décès est le plus bas depuis la création de la cellule sécurité à la chasse crée par l'OFB.
Néanmoins, ceux-ci pourraient être encore moins nombreux si les règles de bases (angles des trente degrés et manipulations sécurisées) étaient encore d'avantage respectées.
En effet, l'OFB relève une récurrence de ces manquements qui provoquent ces accidents.
De plus, notre département est très exposé aux risques d'incidents de chasse.
En effet, l'habitat dispersé qui le caractérise ainsi que la densité d'habitants qui ne cesse de croître, surtout dans la partie rurale, nécessite une vigilance accrue des responsables de territoires.
Face à ce constat, votre fédération a été à l'initiative, en partenariat avec la cellule « sécurité à la chasse » de l'OFB, d'un programme de formations théorique et pratique destinées à tous les adhérents, qu'ils soient responsables de territoires de chasse ou simples participants.
À ce jour, ce sont plus de cinq cents adhérents et responsables de territoires qui ont été formés par la fédération, avec le concours très actif des associations partenaires : l'ADCGG 76, et l'UGP 76, à la formation Organisateur de chasse .
Ces mêmes associations ont mis à disposition pas moins de quinze bénévoles qui sont devenus, après une formation dispensée par l'ONCFS, formateurs pour la deuxième formation : sécurité à la chasse.

*Laurent Boucher Noël, technicien référent*

# Les chiffres clés

- 15 formateurs « sécurité à la chasse et formation décennale »
- 5339 chasseurs seinomarins ont suivi la formation décennale

# Les objectifs pour 2025/2026

- Continuer d'informer et former les chasseurs
- Sensibiliser les responsables de territoires aux incidents
- Mise en place des diagnostics «territoires»

# Les principaux résultats

## Le pôle sécurité

Evolution du nombre d'accidents en 20 ans (saisons 2004 à 2023)

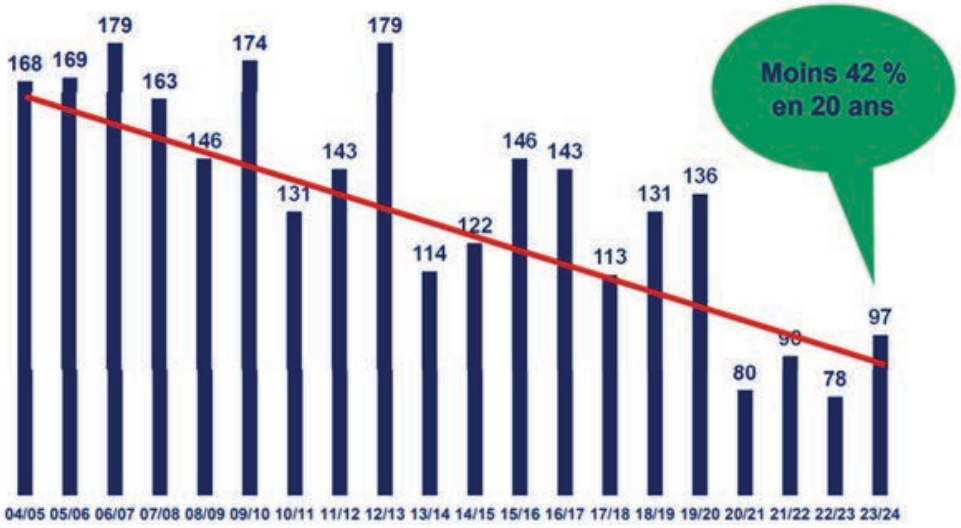


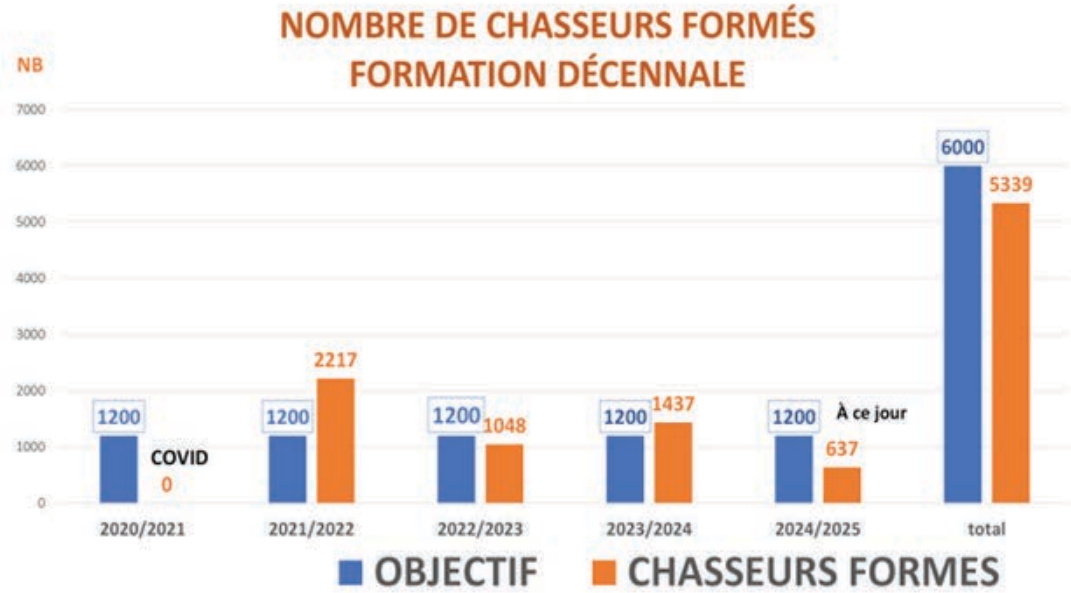

# Le pôle Permis de chasser

**Objectifs du pôle**

Le pôle Permis de chasser a pour but d'assurer la gestion du centre d'examen fédéral, la préparation des plannings des formations et des examens au permis de chasser.

- Préparation des plannings de formations.
- Préparation des plannings d'examens uniques.
- Gestion des besoins en matériels et personnels.

**Date de réunion**

- Le 08/01/2025 : Réunion formateurs permis de chasser: Élaboration du calendrier des formations et examens pour 2025.

Ainsi, ce sont 48 jours de formations pratiques, 20 demi-journées de formations théoriques et 42 jours d'examens qui ont été planifiés pour 2025. Des dates pourront être rajoutées en fonction de la demande.
Concernant les formations à la chasse accompagnée, celles-ci sont programmées à la demande.

**Résumé technique**

Le pôle Permis de chasser est composé de 6 personnels techniques et 1 personnel administratif: Martine MARCHAND, Christophe BARRE, Laurent BOUCHER-NOEL, Jérôme SAUTREUIL, Antoine RAYON, Léa BAILLIEUL et Benoit BOUJU.
La FDC a maintenant la charge et la gestion des dossiers des candidats jusqu'à leur affectation en ligne à l'examen. C'est l'O.F.B. qui en dernier valide les séances d'examens.
Les personnels de la FDC76 ont participé à 135 séances de préparation à l'examen unique et formation à la chasse accompagnée. Voici les résultats définitifs pour l'année 2024: 547 candidats ont été convoqués à l'examen unique du permis de chasser cette année. 514 se sont présentés et 33 ont été absents. Sur les candidats qui se sont présentés, 319 ont été reçus. Le taux de réussite pour l'année 2024 est de 62.06 % soit 8 points de moins que l'année précédente. Concernant les échecs, plus de 50% sont dus à un manque de révision de la partie théorique. Nous invitons les futurs candidats à s'entraîner sur le site www.reussite-permisdechasser.com. Pour la partie pratique sont relevées en priorité des fautes de manipulation avec de mauvaises positions des doigts sur le pontet ou la queue de détente arme non épaulée, et la non-prise en compte de l'environnement. Pour 2025 sont proposées des formations pratiques individuelles entre la formation pratique et l'examen unique pour les candidats qui le souhaitent.

*Benoît Bouju, technicien référent*

# Les chiffres clés

- 15.6% des candidats ayant passé l'examen unique sont des chasseresses !

# Les objectifs pour 2025/2026

- Augmenter le taux de réussite à l'examen unique du permis de chasser.
- Poursuivre nos partenariats avec les écoles et lycées.
- Création d'une vidéo du parcours de l'examen du permis de chasser sur notre site de formation pratique.

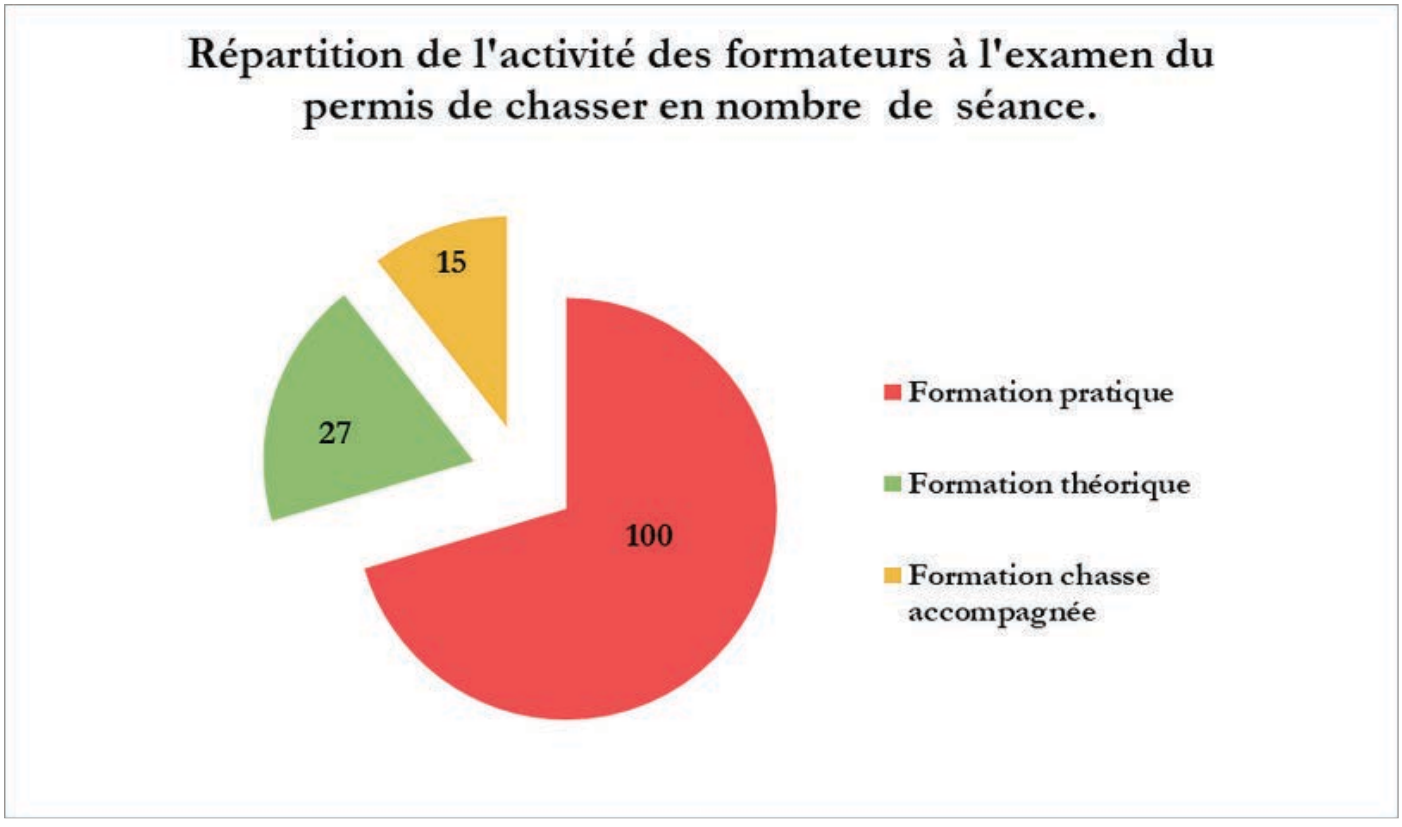

# Le pôle Garderie Fédérale

**Objectifs du pôle**

Le pôle "garderie fédérale" a pour objectif de resserrer les liens entre la Fédération et ses adhérents par une présence sur le terrain. Les agents de développement ont principalement une mission d'information. Le but de cette garderie est de faire respecter le SDGC en vigueur dans le département et de participer à la sécurité à la chasse en faisant des recommandations aux chasseurs : pose des panneaux, modification des angles de tirs, rappel des bons comportements et des obligations inscrites dans le SDGC. La garderie a également une mission de médiation entre chasseurs/riverains. La présence des agents permet d'apaiser les dialogues, et ouvre les échanges.

Pour cela, la fédération s'appuie sur un technicien et cinq agents de développement. Les agents travaillent en binômes sur des secteurs prédéfinis.

En fonction des périodes de chasse, la garderie modifie ses zones de surveillance.

De manière plus ponctuelle, les agents répondent aux questions des élus locaux, des promeneurs et autres usagers de la nature. Des dépôts sauvages d'ordures sont aussi signalés en mairie.

**Les évènements marquants :**

- Suivi régulier avec l'OFB pour échanger sur les dossiers communs
- Remontées d'informations permettant de régulariser des déclarations de grand gibier
- Constats réalisés par les agents assermentés (état de clôtures d'infrastructures routières, modalités d'agrainage etc)
- Journée commune avec l'OFB dans le cadre de la semaine sécurité à la chasse, contrôles communs sur des massifs problématiques, notamment en matière de rattente.

**Résumé technique**

La saison 2024/2025 s'inscrit dans la continuité des saisons précédentes : nous recevons toujours des informations de la part des adhérents. De nombreux signalements sont ensuite transmis à l'OFB, les échanges sont fréquents. Le pôle est également contactés par des non-chasseurs au sujet de la réglementation relative à la chasse.

La présence renforcée de l'OFB sur le terrain cette saison, conforte la garderie dans sa mission de prévention et de relais d'information pour le Service Départemental.

Les contrôles réalisés répondent à un besoin du monde cynégétique et à une attente de la société civile en termes de sécurité à la chasse. Les échanges avec les chasseurs sur la prévention et la sécurité permettent à la fédération de mettre en application les conseils et recommandations dispensés lors des différentes formations.

De nombreux adhérents demandent une présence accrue sur le terrain.

Dans le cadre d'une convention tripartite signée entre le tribunal judiciaire de Dieppe, le SD 76 et la FDC 76, le stage d'alternatives aux poursuites relatives au droit de la chasse a été dispensé à 2 personnes.

*Antoine Rayon, technicien référent*

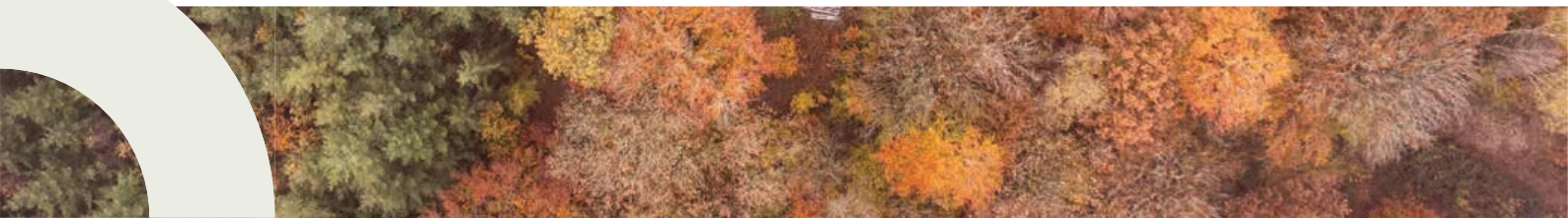

# Les objectifs pour 2025/2026

- **Poursuivre les échanges avec les chasseurs**
- **Continuer à cibler les équipes à problème**
- **Renforcer les informations sur la sécurité**
- **Etendre le partenariat avec les tribunaux de Rouen et du Havre**

# Le pôle sanitaire

**Objectifs du pôle**

Le pôle sanitaire a pour objectif d'assurer une veille sanitaire visant principalement les espèces chassables et prédatrices.

- Détecter et expliquer les mortalités anormales dans la faune sauvage
- Informer les chasseurs sur les zoonoses et les règles lors de la manipulation de certaines espèces
- Former les chasseurs aux bonnes pratiques en matière d'hygiène de la venaison
- ·Accompagner et informer les adhérents lors d'évènement sanitaire

**Les activités de la dernière saison.**

- Le 21 juin : Formation examen initial de la venaison
- Le 27 novembre : Formation à l'examen initial de la venaison en forêt d'Eu

**Les évènements marquants**

- La France toujours indemne de PPA.
- La gale sarcoptique du renard toujours présente

**Résumé technique**

Avec l'ensemble de ses partenaires (LDA 76, réseau SAGIR, ADCGG, APA, UGP, DDPP, GDMA 76) la fédération participe activement au suivi sanitaire de la faune sauvage. À la suite des événements sanitaires qui ont touché notre département depuis une vingtaine d'années : Tuberculose bovine, Influenza aviaire, tularémie, gale sarcoptique, mutations du VHD /EBHS, les adhérents de la FDC sont en première ligne puisque quotidiennement en contact avec la faune sauvage. En 2023, ce sont plus de 30 animaux qui ont fait l'objet d'une analyse. À noter également trente chasseurs  formés à l'examen initial de la venaison. Lors de la saison qui vient de s'écouler, douze demandeurs ont pu bénéficier du dispositif « bracelet sanitaire » qui permet de remplacer un dispositif de marquage posé sur un animal visiblement déficient.

*Laurent Boucher Noël, technicien référent*

# Les objectifs pour 2025/2026

- Continuer le suivi de la gale sarcoptique
- Sensibiliser les chasseurs aux bonnes pratiques sanitaires

## Répartition en pourcentage des analyses par espèce depuis 2010

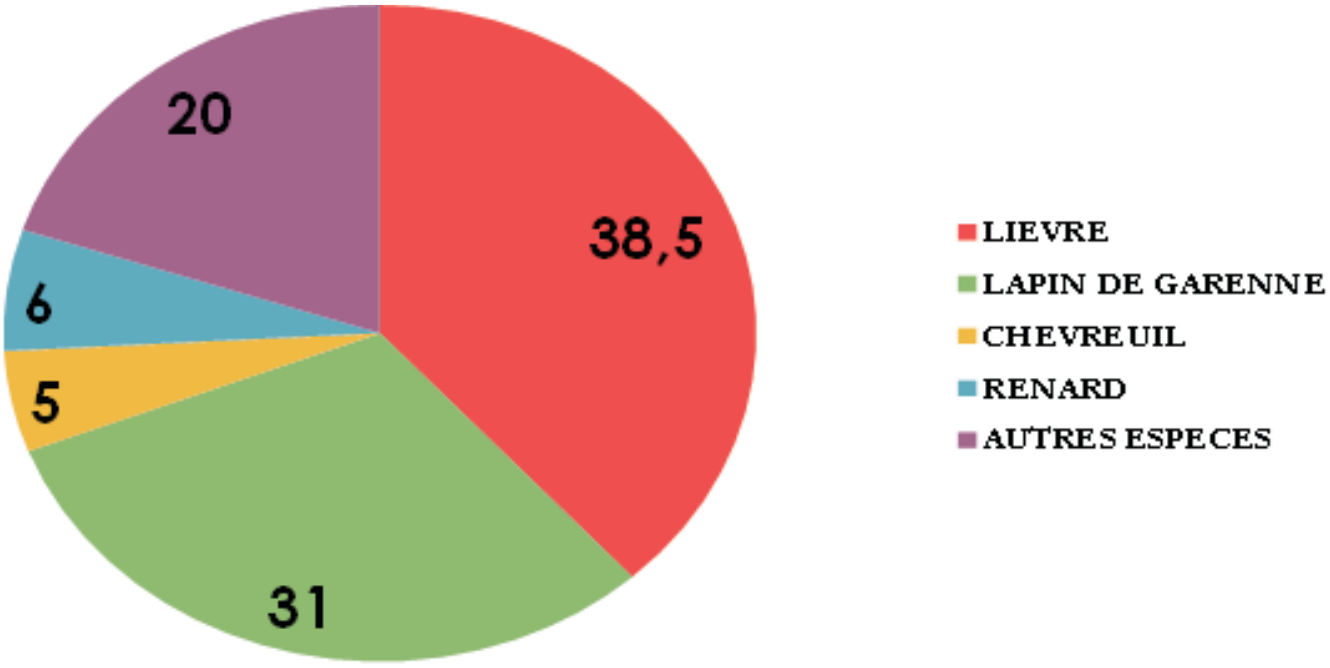

# Les chiffres clés

## Les objectifs pour 2025/2026

- Poursuivre les échanges avec les chasseurs
- Continuer à cibler les équipes à problème
- Renforcer les informations sur la sécurité
- Etendre le partenariat avec les tribunaux de Rouen et du Havre

# Commission migrateurs Natura 2000

## Alexandre Deshaye

### Responsable de la commission migrateur

Chers amis,

Si nos amis gabionneurs vous diront tous que 2024 n'était pas l'année la plus intense qu'ils ont connus, elle a été très dynamique sur le terrain de la défense de nos chasses. Les projets Européens de moratoires sur plusieurs espèces de canards, les projets locaux en baie de seine de replacement du reposoir sur dune, les projets d'estuarisation de nos valleuses ou encore de suppression de zones de chasses privées, nous sommes attaqués de tous les côtés. A cela nous pouvons ajouter quelques dossiers d'entretien de zones humides irréalisables en raison des complexités des diverses règlementations.
La commission « migrateurs » est au front avec nos responsables d'associations locales pour défendre tous nos modes de chasses, nos milieux naturels et la liste des espèces chassables.

La chasse de demain ne pourra être défendue que si nous donnons à nos représentants un maximum de données chiffrées sur les oiseaux migrateurs : leurs trajets migratoires, leurs succès reproducteurs, les prélèvements et enfin sur la composition des populations (Age-ratio ; sex-ratios)…
Pour cela, les techniciens de la fédération réalisent des comptages de jours en visuel et emploient de nouvelles technologies de suivi : les radars ornithologiques ainsi que les balises GPS (programme de suivi d'anatidés par balises réalisé sur la vallée de la Durdent en 2025). Ils réalisent également des opérations de baguages afin de suivre la dynamique des espèces et de veiller sur l'état physiologique des oiseaux en cas de vague de froid… Vous les chasseurs, vous devez maintenant également partager vos données pour nous aider. Utiliser Chassadapt ou son carnet bécasses, renvoyer son carnet de prélèvement pour les gabionneurs et les chasseurs à la botte sur le DPM, partager les ailes de ses canards pour des analyses, c'est le devoir de chacun.
Avec toutes ces infos, les représentants de la FNC auront de quoi argumenter face à nos opposants quand la chasse sera remise en cause pour une espèce que nous savons en bonne santé. Ne craignez pas de confier vos prélèvements à la Fédération des Chasseurs, nous ne sommes pas là pour vous surveiller mais pour défendre la chasse.

La commission Migrateurs est également toujours en soutien de l'ACDPM dans ses nombreux combats quotidiens. Le dossier du « reposoir sur Dune » est l'un des gros dossiers du moment en matière de défense de territoires de chasse, ce dossier n'en finit plus de rebondir et nous devons etre très vigilant. Nouveau sujet, nous essayons d'aider l'ACDPM à partager avec la maison de l'estuaire l'entretien des zones de non-chasse. Ce sera une nouvelle façon de montrer les compétences et la capacité de mobilisation de cette belle association. N'en déplaise à certains les habitats de la réserve naturelle ne resteront favorables à l'accueil des oiseaux migrateurs que si les usagers de la baie (chasseurs, agriculteurs, coupeurs de roseaux…) sont écoutés et surtout encouragés !

Le pôle REZH'Eau de la fédération est constitué de deux animateurs et un apprenti. Grâce à leurs actions soutenues depuis leur début en 2012 par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, 143 propriétaires, chasseurs, mais aussi agriculteurs qui participent à notre programme de valorisation des zones humides chassées. Ceux-ci bénéficient de l'appui, de l'expertise et des compétences pour les aider à entretenir leurs mares, tourbières ou marais… Ensemble, nous assurons donc la gestion de près de 1450 hectares de zones humides réparties dans notre département. Force est de constater que nous sommes aujourd'hui des gestionnaires reconnus et tout autant plébiscités par les pouvoirs publics. Ce pôle est un vrai relais entre les propriétaires chasseurs et les nombreuses et complexes instances locales ou nationales. Et enfin, nous arrivions à dialoguer et faire avancer des dossiers. Le partenariat avec le Conservatoire du littoral au sujet des ORE mais aussi notre implication sur les tourbières en sont les plus exemples les plus flagrants.

Connaître pour protéger la chasse des oiseaux migrateurs et gérer durablement les zones humides pour être reconnu, telles étaient les ambitions de départ et portées par mes prédécesseurs. Aujourd'hui, il m'appartient de poursuivre le travail accompli. Aussi, soyez assurés chers amis que je veillerai personnellement à la poursuite de ces chantiers de longue haleine pour la sauvegarde de nos chasses et de nos territoires.

## Composition de la commission

Alexandre DESHAYES, Guy CONTAMINE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Alexandre GRAIN, Nicolas GUILLEBERT, Valérie PAIN, Matthieu TÉTREAU, Nicolas KÜNKEL, Jordan DANIEL, Pierre LEVESQUE et Margot LEMONNIER.

# Le pôle avifaune migratrice

**Objectifs du pôle**

Le pôle Avifaune migratrice a pour objectif de mener à bien les études scientifiques concernant les espèces d'oiseaux migrateurs (phénologie de la migration, connaissances des espèces…) ainsi que de travailler en faveur de la gestion et de la conservation des habitats favorables.

- Objectif 1 : Conserver la liste des espèces migratrices chassables lorsque la démographie des espèces le permet.
- Objectif 2 : Assurer la mise en œuvre de la stratégie de l'ISNEA (comptages, suivis de la nidification, études des prélèvements…) dans notre département.
- Objectif 3 : Promouvoir et communiquer sur l'ensemble des modes de chasse traditionnels aux oiseaux migrateurs.
- Objectif 4 : Coordonner et assurer les missions de baguage tout en apportant une veille physiologique sur les oiseaux lors des vagues de froid notamment.

**Dates des réunions**

- Le 30/06/2024 : Groupe technique travaux mares de chasse en RNNES.
- Le 18/06/2024 : Commission fédérale migrateurs/Natura2000.
- Le 18/09/2024 : Commission fédérale migrateurs/Natura2000.
- Le 16/10/2024 : Conseil scientifique de l'ISNEA
- Le 30/01/2025 : Réunion gestion des zones de non-chasse en RNNES
- Le 17/02/2025 : Commission fédérale migrateurs/Natura2000.
- Le 13/03/2025 : Conseil scientifique de l'ISNEA
- Le 21/03/2025 : Réunion gestion des zones de non-chasse en RNNES

**Les évènements marquants**

- Le 07/04/2024 : AG de l'ACDPM BS PC
- Le 05/07/2024 : Réunion publique de l'ISNEA à Abbeville.
- Le 20/11/2024 : Comité de pilotage «reposoir sur dune» (aval baie de seine)
- Le 19/12/2024 : Comité consultatif de la RNNES

## Composition de la commission

Alexandre DESHAYES, Guy CONTAMINE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Alexandre GRAIN, Nicolas GUILLEBERT, Valérie PAIN, Matthieu TÉTREAU, Nicolas KÜNKEL, Jordan DANIEL, Pierre LEVESQUE et Margot LEMONNIER.

# Le pôle avifaune migratrice

**Résumé technique**
Sur le front de la grippe aviaire la saison de chasse au gibier d'eau en Normandie s'est déroulé relativement sans accrocs ! Malgré le passage en risque «élevé» sur le plan de l'épizootie les détenteurs d'appelants ont pu transporter 30 appelants maximum. Pour rappel la déclaration de détention d'appelants dans ce cadre est obligatoire et se déroule désormais annuellement.
La saison 2024/2025 aura été une bonne saison en matière de baguage. 70 Bécasses ont été capturées par le bagueur fédéral en 5 sorties.
Quant aux Bécassines, l'eau est toujours le facteur déterminant de la présence des bécassines. Contrairement à l'accoutumée depuis quelques années pas de sécheresse lors de l'été dernier, les marais étaient donc accueillants voir même il y avait trop d'eau sur de nombreux sites et les oiseaux ce sont donc dispersés. Ce sont donc 9 sorties de baguage de Bécassines qui ont eu lieu entre août 2024 et mars 2025. Celles-ci ont pu être orchestrées par nos bagueurs bénévoles Christian CANINO et Daniel VESTU (merci à eux!) ainsi que par nos bagueurs fédéraux Jordan DANIEL et Léa BAILLEUL. 70 Bécassines ont donc été baguées par notre réseau de bagueurs.
À l'aube de la généralisation des plans de gestion adaptatifs avec quotas de prélèvements, il devient urgent de dynamiser et de s'activer davantage à la participation aux études scientifiques, notamment sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de nos prélèvements !
A propos des études de prélèvements je rappelle tout d'abord que les déclarations de tableaux de chasse individuels de limicoles sur le DPM sont obligatoires ! Attention l'Etat a bien conditionné l'assurance des dernières amodiations du DPM en échange du sérieux des chasseurs côtiers sur ce point… Une clause de revoyure est d'ailleurs prévue dès 2026 par l'arrêté ministériel !
Depuis quelques années maintenant, un nouveau groupe d'experts a vu le jour au sein de la commission européenne avec pour mission d'établir une liste prioritaire des oiseaux en déclin (liste NADEG). Des espèces comme la Caille, le Fuligule milouin et le siffleur figurent dans les espèces menacées…. Le principe de précaution a été retenu par ce groupe de travail : pas de données démographiques = PAS DE CHASSE… Il y a donc urgence à déclarer nos prélèvements qui fournissent déjà une première information capitale pour évaluer la dynamique des populations de nos chers oiseaux migrateurs.
Les dissections de limicoles continuent dans ce sens. Je remercie particulièrement mon équipe de bénévoles qui produit un travail très sérieux et méthodique, ils se reconnaitront.
Depuis 2023 un vaste programme scientifique intitulé «LIMICOLIRE» est d'ailleurs engagé pour valoriser au mieux les limicoles disséqués : photos des plumages, prélèvements génétiques et autres mesures biométriques donnent une valeur scientifique de renom à notre travail. Un bilan intermédiaire de ce programme national vient de tomber, démontrant que la Seine-Maritime fait partie des meilleurs élèves à l'échelle de notre réseau.
Je remercie donc également sincèrement tous les chasseurs participants à ces différents protocoles (lectures d'ailes, collecte limicoles, photos d'Oies…). Sans eux ces études ne seraient pas possibles ! Ce réseau doit impérativement prendre de l'ampleur et la participation à ces études doit même devenir un réflexe pour l'ensemble des chasseurs de migrateurs !
La faiblesse de notre réseau scientifique reste cependant la communication descendante vers les chasseurs pour le moment. Le message a été entendu par la FNC et l'ISNEA qui prévoient la sortie de plusieurs supports de communication dès le printemps 2025 ainsi que d'un site internet permettant de suivre les oiseaux équipés de balises GPS.
Les prélèvements sont notre grande force donc ne réitérons pas les erreurs du passé, n'attendons pas d'être mis au pied du mur et donnons-nous les moyens d'y arriver en participant à ces études et en communiquant autour de nous : dans les gabions, au bord de mer, avec les copains de chasse…
Si demain nous devons attribuer des quotas à certaines espèces, ils seront fixés au plus juste si nous avons une vision des prélèvements proche de la réalité, à l'inverse, je vous laisse imaginer la suite !
Les prochaines échéances en matière de gestion adaptative par quotas de prélèvements se produiront en avril 2025 à l'échelle de la commission européenne avec le retour d'un quota de prélèvements pour la Tourterelle des bois. Ensuite la Task Force se réunira à l'automne 2025 pour travailler sur des modèles de gestion adaptative concernant la Caille des blés, le Fuligule milouin et le Canard siffleur.

# Les chiffres clés

- Opérations de baguage 2023/2024 : 70 bécasses des bois baguées et 70 Bécassines baguées
- Collecte de limicoles : 250 limicoles pour la saison 2023-2024
- Programme balises anatidés national : 10 canards balisés sur la vallée de la Durdent

# Les objectifs pour 2025/2026

- Améliorer le taux de participation aux enquêtes et études sur les prélèvements.
- Poursuivre l'assistance aux chasseurs pour les demandes de travaux « complexes ».
- Poursuivre la mise en œuvre des protocoles ISNEA.
- Se conformer aux attentes du pôle scientifique de la FNC
- Généraliser le carnet numérique « Chassadapt ».
- Développer le programme de pose de balises.

# Les principaux résultats

## Le pôle avifaune migratrice

### Radars

- Sept radars historiques
  - 4 radars propriétés FDC/FRC
  - 3 radars cédés à la FNC (2024-2025)
- Acquisitions 2024-2025
  - 3 nouveaux radars subventionnés à 50%
  - 5 nouveaux radars achetés par la FNC

- Positions stratégiques et fixes

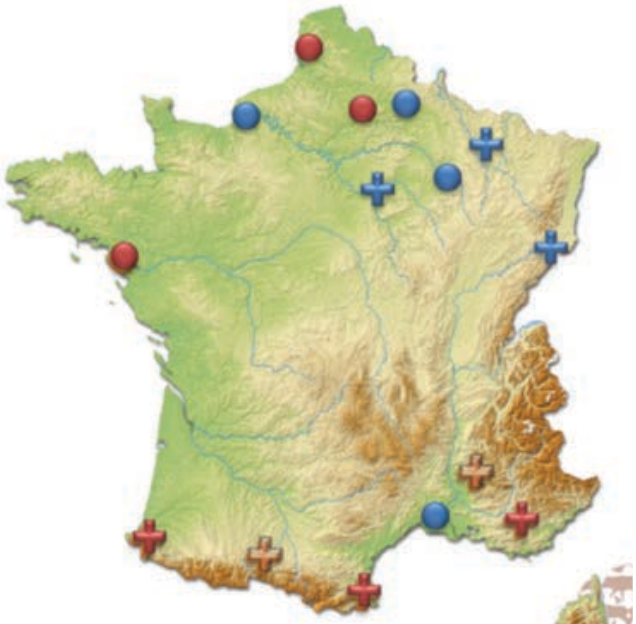

Réseau radars en 2024-2025

# Les principaux résultats

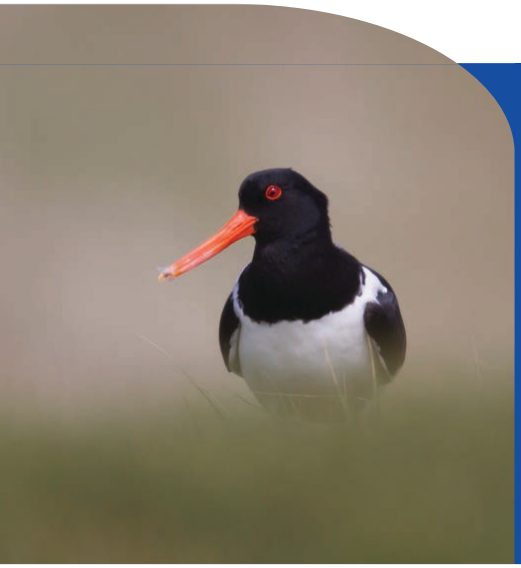

## Le pôle avifaune migratrice

### LIMICOLIRE - Les oiseaux examinés

Fédération Nationale des Chasseurs
TECHNIQUE / SCIENTIFIQUE

**Saisies Isigéo au 13 mars 2025**

Rappel objectifs Échantillons : 10 juv / espèce / FDC

10 ETP par FDC

| | Dissections | Mesures | Muscle | Plume | Photos |
|---|---|---|---|---|---|
| Barge rousse | 85 | 85 | 57 | 57 | 68 |
| Bécasseau maubèche | 208 | 183 | 78 | 78 | 179 |
| Chevalier aboyeur | 54 | 49 | 44 | 44 | 52 |
| Chevalier arlequin | 9 | 9 | 8 | 8 | 9 |
| Chevalier gambette | 187 | 173 | 90 | 90 | 160 |
| Combattant varié | 65 | 59 | 40 | 40 | 63 |
| Courlis corlieu | 99 | 98 | 38 | 38 | 94 |
| Huîtrier pie | 145 | 145 | 75 | 75 | 141 |
| Pluvier argenté | 68 | 64 | 28 | 28 | 51 |
| Pluvier doré | 79 | 77 | 35 | 35 | 71 |
| Vanneau huppé | 27 | 9 | 8 | 8 | 8 |
| 11 espèces | 1026 | 951 | 501 | 501 | 896 |

## Composition de la commission

Alexandre DESHAYES, Guy CONTAMINE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Alexandre GRAIN, Nicolas GUILLEBERT, Valérie PAIN, Matthieu TÉTREAU, Nicolas KÜNKEL, Jordan DANIEL, Pierre LEVESQUE et Margot LEMONNIER.

# Le pôle Natura 2000

**Objectifs du pôle**

Le pôle Natura 2000 représente les chasseurs et les propriétaires privés dans la conservation des sites naturels à l'échelle européenne notamment au sein du réseau Natura 2000. L'implication du pôle permet de :

- Appuyer techniquement et réglementairement des propriétaires-chasseurs pour les démarches administratives (Évaluation d'incidences Natura 2000, ...) ;
- Identifier et mobiliser des financements pour la réalisation de travaux d'entretien et/ou restauration (préparation de contrats ...) ;
- Suivre l'animation de tous les sites Natura 2000 en Seine-Maritime.

**Les évènements marquants :**

- 16 novembre 2023 : visite de vérification des réalisations effectives dans le cadre du contrat Natura 2000 « arbres têtards »
- 1er semestre 2024 : étude et montage de trois nouvelles demandes de contrat Natura 2000 pour le financement de travaux de restauration de la biodiversité.

**Résumé technique**

Le pôle Natura 2000 demeure particulièrement attentif et actif vis-à-vis du dispositif Natura 2000.
Cette année 2023/2024 a permis de réengager de nouvelles demandes de contrats, en particulier des contrats « ni agricole ni forestier » offrant la possibilité aux adhérents du pôle REZH'Eau de bénéficier de financements pour la gestion des zones humides. La préservation et l'entretien des arbres têtards, la restauration de mares et de zones humides ainsi que les mesures liées à la gestion pastorale des tourbières restaurées constituent les principales actions financées par le biais de cette politique.
Le pôle participe également aux différentes réunions d'informations, comité de pilotage et instances liés à Natura 2000. En particulier, la cellule « zones humides » veille à ce que les chasseurs soient bien représentés au sein de cette politique publique et que leurs actions en faveur de la nature.
Ce sont les sites du pays de Bray humide, des Boucles de Seine Aval, de l'estuaire de la Seine ainsi que, dans une moindre mesure, le site de la Vallée de l'Yères et du littoral Cauchois sur lequel le pôle est impliqué.
Ces exemples de mesures témoignent de l'engagement des chasseurs au sein de cette politique environnementale.

*Pierre Levesque, coordinateur du pôle REZHEAU*

# Les chiffres clés

- 17 sites Natura 2000 dans le 76
- Surface Natura 2000 Directive Habitat : 32241.31 ha
- Surface natura 2000 Directive Oiseaux : 186455.6 ha

# Les objectifs pour 2025/2026

- Concertation avec les opérateurs Natura 2000
- Poursuivre la démarche de contractualisation
- Favoriser l'émergence de nouveaux projets d'entretien et restauration
- Exécuter travaux d'entretien / restauration en faveur d'espèces / habitats d'intérêts communautaires

## Composition de la commission

Alexandre DESHAYES, Guy CONTAMINE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Alexandre GRAIN, Nicolas GUILLEBERT, Valérie PAIN, Matthieu TÉTREAU, Nicolas KÜNKEL, Jordan DANIEL, Pierre LEVESQUE et Margot LEMONNIER.

# Le pôle REZH'Eau et la Trame Verte et bleue

**Objectifs du pôle**

Les travaux de la cellule « zones humides – trame verte et bleue » du pôle REZH'Eau s'appuient sur un vaste réseau d'acteurs et de propriétaires, chasseurs, agriculteurs impliqués dans la protection et la valorisation des espaces à fortes valeurs écologiques. Les objectifs de cette démarche visent à :

- Appuyer techniquement, réglementairement et éventuellement financièrement ses adhérents ;
- Améliorer les connaissances de la biodiversité, de la nature ordinaire et des continuités écologiques ;
- Définir et assurer la mise en œuvre de travaux d'entretien et restauration ;
- Mesurer l'efficience écologique des travaux produits dans le cadre des activités de la cellule.

**Dates des réunions**

- 01/07/2023 : Participation à l'Assemblée Générale de l'AUGVD
- 10/10/2023 : Réunion de la commission Migrateurs Natura 2000
- 08/11/2023 : Comité de gestion du site de la vallée de la Durdent
- 16/11/2023 : Comité de gestion du marais communal de Mesnil sous Jumièges
- 23/01/2024 : Comité de gestion des zones humides et tourbières du pays de Bray
- 02/02/2024 : Découverte de la zone humide du bassin de l'Arques (avec la FDAPPAMA) à l'occasion de la journée mondiale des zones humides
- 20/02/2024 : Comité de pilotage de la cellule « zones humides » du pôle fédéral REZH'Eau
- 13/03/2024 : Réunion de la commission Migrateurs Natura 2000
- 11/04/2024 : COMITER AESN
- 22/04/2024 : Réunion de travail partenariat AESN – FDC76 en faveur des zones humides chassées
- 29/05/2024 : Acceuil d'un groupe d'étudiants pour la découverte des zones humides de Bray.

**Les évènements marquants**

- Juillet 2023 : Travaux de curage expérimental d'une mare de chasse envahie par l'Elodée de Nuttall
- Août 2023 : Travaux de réhabilitation des tourbières de Bernis (Forêt de Bray)

*Pierre Levesque, coordinateur du pôle REZHEAU*

## Composition de la commission

Alexandre DESHAYES, Guy CONTAMINE, José DOMÉNÉ-GUÉRIN, Alexandre GRAIN, Nicolas GUILLEBERT, Valérie PAIN, Matthieu TÉTREAU, Nicolas KÜNKEL, Jordan DANIEL, Pierre LEVESQUE et Margot LEMONNIER.

# Le pôle REZH'Eau et la Trame Verte et bleue

**Résumé technique**

Cette année 2023/2024 est marquée par l'engagement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Cette nouvelle programmation comprend un volet spécifique (Pdf biodiv) qui regroupe l'ensemble des actions de la FDC76 en faveur de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique. Le développement de ces actions est essentiellement assuré par ce pôle.

Sur le plan technique, cette nouvelle année d'activités s'inscrit dans la pleine continuité des actions entreprises depuis la naissance du programme de valorisation des zones humides chassées en octobre 2011.

En effet, après avoir établi les diagnostics écologiques initiaux et les différents plans de gestion sur les différents secteurs étudiés, l'heure est désormais axée sur le développement opérationnel de la démarche ; autrement dit, à la réalisation de travaux et d'entretien des zones humides. Ainsi, plusieurs opérations de restauration de mares (restauration de berges en pentes douces, maintien/restitution de micro-habitats ...) ou de zones humides ont été mises en œuvre dans le but de préserver la biodiversité et protéger la ressource en eau. Ainsi, en 2022, divers chantiers (restauration de mares, élagage/formation d'arbres têtards, réhabilitation hydraulique ...) ont été menés grâce à la maîtrise d'ouvrage pouvant être déléguée à la FDC76 ; pour un moment total investi et budgétisé s'élevant à 110 k€. Ce montant total des frais de gestion sont partagés entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Natura 2000, le Fond Verts ainsi que les différents bénéficiaires.

Parmi les différents secteurs étudiés, trois secteurs sont particulièrement actifs et le nombre d'adeptes ne cesse de croître depuis le démarrage de ce programme. Fin 2023, la démarche compte 143 adhérents repartis prioritairement sur les zones humides de la basse vallée de la Durdent, des Boucles de Seine Aval ainsi que le pays de Bray Humide. À cela s'ajoute, l'ensemble des propriétaires cynégétiques dont les gabions se situent sur la frange littorale et qui ont participé à l'étude intitulée « Biodiversité, nature ordinaire et continuités écologiques sur le littoral cauchois ». Ainsi, le pôle assure désormais la gestion de plus de 1400 hectares de zones humides du département de Seine-Maritime.

*Pierre Levesque et Margot LEMONNIER, chargés de mission du pôle REZH'Eau*

# Les chiffres clés

- 143 adhérents / 1400 ha zones humides
- 8 plans de gestion validés
- Plus de 110 notices de gestion valides sur le territoire

# Les objectifs pour 2025/2026

- Animer l'ensemble des zones humides concernées y compris sur le secteur du littoral cauchois ;
- Diagnostiquer les zones humides chassées et poursuivre l'élaboration de plans de gestion
- Gérer les mares et les zones humides disposant d'une notice de gestion
- Maintenir et renforcer les partenariats

# Les principaux résultats

## Le pôle REZH'Eau et la Trame Verte et Bleue

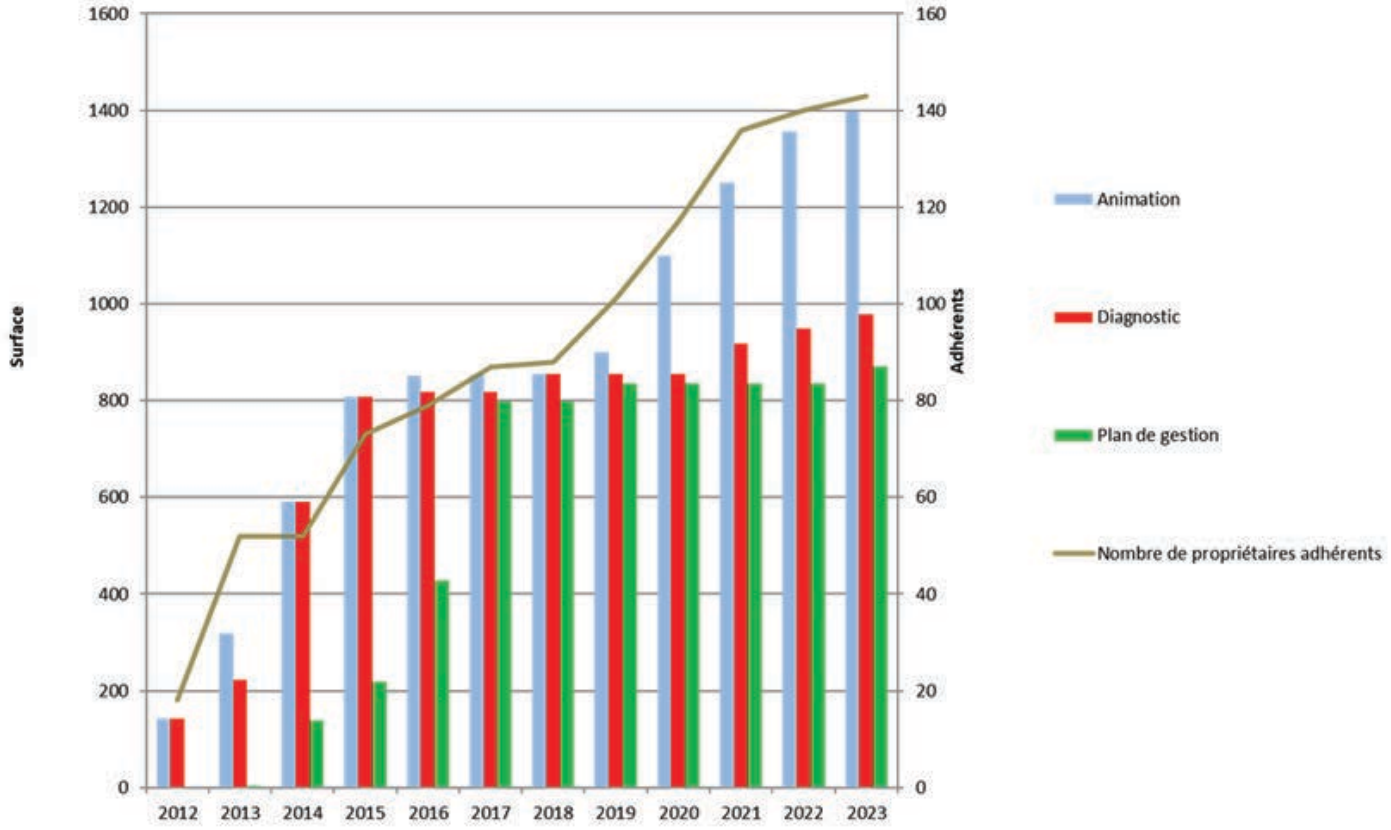


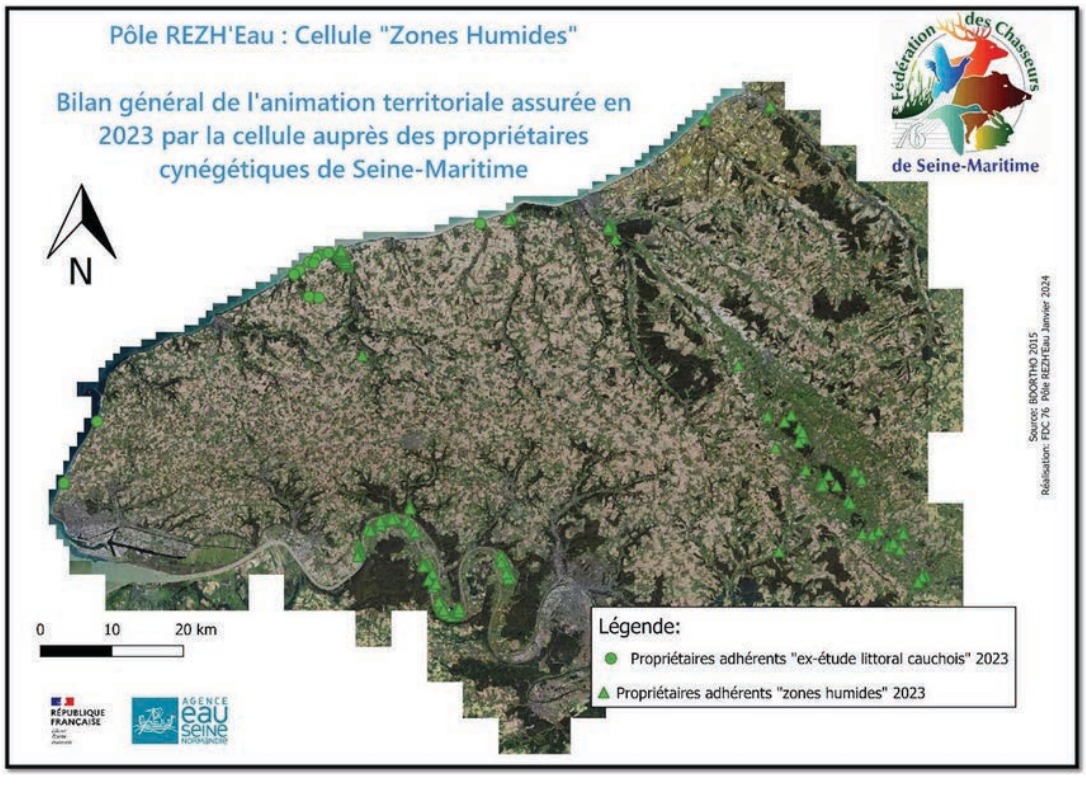

## Composition de la commission

AJosé DOMÉNÉ-GUÉRIN, Jean-Luc COUVILLERS, Olivier DORSON, Rémi FIHUE, Stéphane Le Noé, Caroline LEROY JAY, Valérie PAIN, Alain PELLETIER, Margaux ROUSSEAU, Matthieu TÉTREAU,

# Le pôle communication

**Objectifs du pôle**

Le pôle Communication a pour objectif de délivrer auprès des adhérents une information pratique et accessible sur l'actualité de la chasse, les services et le fonctionnement de la FDC76 et de sa politique.

- Objectif 1 : Organiser la circulation des informations auprès de nos adhérents.
- Objectif 2 : Atteindre le plus d'adhérents possible par le biais de nos différents outils de communication
- Objectif 3 : Valoriser l'image de la chasse et fédérer les chasseurs en créant un sentiment d'appartenance à une communauté

**Dates des réunions**

- Le 10/06/2024 : Commission communication
- Le 02/09/2024 : Commission communication
- Le 23/01/2025 : Commission communication

**Les évènements marquants**

- Rendez-vous mensuel "Histoires Naturelles" dans Paris Normandie (de avril 2024 à mars 2025)

**Résumé technique**

Pour atteindre les objectifs fixés par la commission communication, la FDC76 s'exprime au travers de supports et dispositifs en phase avec les différents usages : magazine, site internet, réseaux sociaux, lettres d'info, événementiels... La FDC76 s'emploie également à valoriser l'image et la notoriété de la chasse auprès du grand public. Au cours de l'exercice précédent, elle a établi un partenariat avec Paris Normandie pour valoriser, mensuellement, des actions de la fédération et des chasseurs.

*Jean-Luc Couvillers, chargé de communication*

# Les chiffres clés

- Site Internet : près de 300 visites/jour en moyenne
- 10 163 abonnés à la page Facebook FDC76 (02/02/2025)
- 409 abonnés au compte Instagram FDC76 (02/02/2025)
- 592 307 vues sur la WebTv YouTube de la FDC76 depuis sa création (2010)

# Les objectifs pour 2025/2026

- Valoriser les actions de la FDC76 auprès de nos adhérents et du grand public
- Expliquer la politique fédérale
- Organiser la fête au château de Mesnières en Bray

# Le pôle « autres formations »

**Objectifs du pôle**

En plus des formations à l'examen du permis de chasser, la fédération organise tout au long de l'année diverses formations liées aux activités cynégétiques. Certaines peuvent être animées en collaboration avec des associations de chasse spécialisées. La formation continue est une des missions principales des fédérations départementales des chasseurs, qui doivent conduire des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs.

- Objectif 1 : former et informer les chasseurs et organisateurs de chasse à la sécurité à la chasse
- Objectif 2 : pérenniser les formations actuellement disponibles sur les techniques ou modes de chasse

**Les évènements marquants**

- La formation « décennale sécurité obligatoire » avec 12 000 chasseurs à former en 10 ans
- Gratuité des formations depuis 2019 (hors formation à l'examen du permis de chasser et gardes particuliers)

**Résumé technique**

Les formations constituent des missions de service public organisées par la Fédération Départementale des Chasseurs. Elles ont pour objectifs de fournir aux chasseurs des éléments pour se perfectionner sur la gestion et/ou la régulation des espèces, des espaces et les aspects réglementaires. Elles permettent pour certaines de faire découvrir de nouveaux modes de chasse et sont également un moment d'échange et de partage.

Chaque année, la pratique de la chasse génère environ une dizaine d'accidents mortels en France. La sécurité reste toujours une des priorités de la Fédération.

*Jérôme SAUTREUIL, technicien référent*

# Le pôle Éducation à l'environnement

**Objectifs du pôle**

Parmi les missions de service public dont sont délégataires les Fédérations des chasseurs au titre de la protection de l'environnement, il leur est fixé en particulier comme objectif « qu'elles mènent des actions d'information et d'éducation au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et des habitats, ainsi qu'en matière de gestion de la biodiversité ».

Ce que votre Fédération s'est appliquée à réaliser avec l'ouverture dès 1992 d'un centre d'éducation à l'environnement. S'en est suivi de l'organisation et l'animation de deux événements pédagogiques annuels : le festival animalier (1ère édition en 2007) devenu aujourd'hui le festival de la nature et la semaine de l'eau, des zones humides et des milieux aquatiques (1ère édition en 2011). Ces animations « nature » sont destinées aux scolaires seinomarins des cycles 2 et 3.

DEUX OBJECTIFS :

La formation et l'éducation des jeunes à la connaissance et à la préservation des milieux et des espèces.

Démontrer l'importance du rôle des chasseurs et de leurs actions dans le domaine de l'environnement.

**Dates des réunions**

- 3 décembre 2024 : Organisation du comité de pilotage « EDUCATION A LA NATURE ».

**Les évènements marquants**

- SEMAINE DE L'EAU : 2 au 6 octobre 2023 à Arques-la-Bataille
- FESTIVAL DE LA HAIE : 3 au 7 juin 2024 à Belleville-en-Caux
- 21/11/2023 – 2024 ? : [ML1] Animations « nature » des maternelles de Belleville-en-Caux à la Maison de la Chasse et de la Nature.
- 16 au 19 avril 2024 : Animations natures des groupes scolaires (maternelles à CM2) de Jumièges dans la forêt et proche d'une mare (convention de partenariat avec la commune et le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande).

**Résumé technique**

Le festival animalier et la semaine de l'eau, des zones humides et des milieux aquatiques représentent deux actions inscrites au Schéma départemental de gestion cynégétique de la FDC 76. Chaque année, ces animations sont reconduites au mois de juin pour le festival animalier, organisé à la Maison de la Chasse et de la Nature et au mois d'octobre pour la semaine de l'eau sur différents secteurs.

La FDC 76 s'appuie des supports pédagogiques « Ekolien » pour préparer ses animations. Dédié à la nature et créé par la Fédération Nationale des Chasseurs, ce site est gratuit et profitable à tous. Pour en savoir plus http://www.ekolien.fr/.

# Le pôle Éducation à l'environnement

**Retour sur la semaine de l'eau**

En 2023, la onzième édition de la semaine de l'eau s'est déroulée sur la commune de Arques la Bataille du lundi 02 au vendredi 06 octobre. Ce sont au total, 16 classes pour 318 scolaires de cycles 2 et 3 dont 5 enfants de l'IME qui ont participé à cet événement. Le planning de réservation était complet. Les thèmes abordés sont le cycle de l'eau, l'adaptation des animaux en zones humides et la réalisation d'une pêche découverte avec la coanimation de la Fédération de la Seine-Maritime pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique. En partenariat avec le comité départemental de la randonnée pédestre 76, une visite commentée avec une trentaine de randonneurs a eu lieu sur une propriété privée composée de prairie humide et mares de chasse afin qu'ils découvrent la gestion de cette zone humide et la biodiversité locale. Six enfants du centre de loisir ont également profité des lieux pour une balade nature à la découverte de la faune locale.

**Retour sur le festival de la nature**

*En ce qui concerne le festival de la nature, la seizième édition s'est déroulée du lundi 3 au vendredi 7 juin 2024. Au total, 1 032 scolaires des cycles 2 et 3 ont participé, soit 48 classes en provenance de 18 écoles du département 76. Sur les 48 classes, 14 classes du cycle 1 (PS-MG-GS) ont été acceptées pour participer aux ateliers. Pour cette année, la thématique de cet événement était la haie. Les animations se sont déroulées en extérieur au sein du parc de la FDC76 sous des chapiteaux. Concernant les ateliers proposés, les enfants ont pu découvrir six ateliers animés par les salariés de la FDC76, le syndicat des propriétaires privés forestiers (FRANSYLVA), deux apiculteurs locaux, l'Office français de la biodiversité (OFB), le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CEN N) et la Fédération de la Seine-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FD pêche 76).*

*Margot Lemonnier*

# Les chiffres clés

- Près de 1 400 enfants accueillis chaque année
- 20 219 enfants depuis 2007 au festival animalier
- 4 708 enfants depuis 2011 à la semaine de l'eau

# Les objectifs pour 2025/2026

- Accueillir 1 000 enfants lors du festival de la nature
- Accueillir 400 enfants pour la semaine de l'eau